

## L' Antagonisme Hutu-Tutsi

L'on vient de commémorer le cinquantenaire de l'indépendance de nos Territoires sous Tutelle, le Ruanda et le Burundi(1-7-1962). Les discussions politiques ont mené bon train et bien sûr, l'anticolonialisme prévalant, des accusations ont été levées contre l'ancien colonisateur , la Belgique. Une accusation , soutenue par le régime ruandais actuel, revient aisément: les Belges auraient créé et encouragé l'antagonisme, pour ne pas dire la haine, entre Hutu et Tutsi.

Fin 2011 un jeune Ruandais, étudiant en journalisme en Belgique, me demanda une interview sur mon expérience ruandaise (1952 à 1960) que j'accordai volontiers. D'autant plus volontiers qu'il était le petit-fils de Dominique Mbonyumutwa, que j'avais bien connu, et estimé comme sous-chef au Ndiza, et qui sera le premier Président (intérimaire) de la jeune république rwandaise en 1961.

Une de ses premières questions: « *Est-il vrai que ce sont les Belges qui ont introduit la notion du Muhutu opposé au Mututsi pour ainsi diviser le peuple ruandais selon l'adage bien connu: « diviser pour régner »?* »?

Récemment encore j'ai été interrogé à nouveau à ce sujet par un Ancien du Congo, Service Economique, auquel un sympathisant du régime ruandais actuel avait fait le reproche que les colonisateurs belges avaient introduit au Ruanda la rivalité hostile entre les deux ethnies pour ainsi mieux maîtriser le peuple ruandais..

Je dénie toute véracité à cette accusation pour les raisons que je vais développer.

A l'université coloniale notre professeur Georges Vanderkerken ,dans son cours d'Ethnologie enseignait, qu'au Ruanda, comme au Congo, il y avait une population brachycéphale, essentiellement les Bantous (les Hutu au Ruanda-Urundi) et une population dolichocéphale, comme les Nilotiques( au Ruanda -Urundi les Tutsi).Ceux-ci, par opposition aux brachycéphales ,avaient le crane à longueur supérieure à la largeur.

Jeune administrateur de la Tutelle, arrivé au Ruanda début 1952 j'ai été confronté immédiatement à cette distinction profonde entre les deux races. Les Tutsi, 15% de la population , tenaient tous les leviers de la direction du pays et constituaient l'élite tandis que les Hutu, cultivateurs, constituaient la masse, silencieuse et soumise. Le régime étant celui de la Tutelle, nous devions respecter les institutions existantes, donc la royauté et tout son système et le droit coutumier.

Aussi travailler avec eux et faire pression sur eux pour éliminer au maximum les injustices.

La Commission de l'ONU , gérant les Territoires sous Tutelle avait fixé à la Belgique comme but ultime d'amener ces pays à la démocratie et à l'indépendance .C'est ici que nous rencontrions souvent l'opposition, non seulement des dirigeants Tutsi mais aussi la non compréhension et l'inertie de la masse des Hutu. Cela était compréhensible dans une société traditionnelle et encore féodale qui n'admettait que difficilement que ses bases ancestrales soient bousculées.

La notion de Hutu et de Tutsi était profondément ancrée dans le conscient et le subconscient de la population et cela depuis bien avant la pénétration européenne. Sans provoquer de véritables heurts raciaux car la masse, les cultivateurs hutu, manquant de terres, était muselée et soumise acceptant sa subordination et la suprématie des Tutsi qui, détenteurs d'immenses pâturages en refuseront le partage.

## La colonisation allemande

C'est à partir de 1890 que les Allemands ont pénétré au Ruanda dont ils ont fait une partie intégrante de leur colonie de l'Est Africain, la Deutsch Ost Afrika. Ils se sont contentés d'établir leur Oberherrschaft et ne se sont pas préoccupés des conditions de vie de leurs sujets ruandais, laissant au Mwami Musinga toutes ses prérogatives de souverain féodal, propriétaire des hommes et des biens dans son royaume, disposant de vie et de mort selon son bon vouloir.

Courant mai 1959, affecté à la Résidence du Ruanda à Kigali, j'y découvris dans une annexe servant de débarras et de poubelle, certains documents datant de la période allemande,

1) L'un d'eux, que j'ai sous les yeux, fournit d'intéressantes informations notamment sur les relations entre Hutu et Tutsi. Il s'agit du rapport en date du 5 mai 1910 émanant du Résident Impérial du Ruanda , Kandt, adressé au Gouverneur Impérial à Dar es Salaam, le dr. Schnee, concernant le



meurtre en territoire de Ruhengeri du supérieur de la mission de Rwaza, le Père Loupias Bien plus que les faits proprement dit, m'intéresse ici la description des autochtones et les relations intertribales. En voici des extraits: *» Tout le Nord Ouest du Ruanda, depuis le lac Kivu jusqu'à Mpororo est occupé par une population qui se distingue des autres Banyaruanda par ses caractéristiques (également somatiques pour l'observateur attentif). Cette distinction est tellement profonde que la différence de climat et de conditions de vie a elle seule ne peut être une explication suffisante. La tradition et les caractéristiques ethnologiques indiquent d'une façon incontestable qu'il s'agit ici d'une population poussée de l'Ouest vers l'Est. Aujourd'hui encore elle n'est pas complètement tranquilisée mais au contraire les remous sont accentués par des déplacements en partie venant de l'Ouest en partie se prolongeant spécialement vers le Sud le long des vallées pénétrant progressivement dans le Ruanda proprement dit. Me basant sur mes propres observations faites depuis douze ans je suis tenté de considérer ce mouvement comme une fuite devant le cannibalisme. Car, comme c'était le cas il y a quelques jours, quand je rencontre des familles ou clans en déplacements, ou une demi douzaine d'immigrants accompagnant le roi de village, ou, comme c'était le cas il y a onze ans tout le peuple des Wakameronse comptant quelques milliers d'hommes, le motif invoqué pour les migrations est toujours le même: la fuite devant la poussée des Warega, habitants anthropophages des forêts du Congo Supérieur et dont ils méprisent profondément le cannibalisme. Il serait cependant erroné d'attacher trop d'importance à ces motifs car d'une part le mépris du cannibalisme a pénétré aujourd'hui même parmi les partisans les plus convaincus et ce dans les coins les plus reculés de la forêt, d'autre part les immigrants entachés peut-être du même vice ont toutes les raisons d'invoquer celui-ci comme motif de leur déplacement. Une chose est certaine: ces immigrants, qui ont occupé une région très étendue entre le Kivu et les lacs Albert et Edouard, ont importé de leur patrie congolaise certaines institutions sociale et de nombreux vices (Untugende) qu'ils conservent jalousement, mais ils ont complètement abandonné le cannibalisme.*

*Ils n'ont cependant nullement abandonné une deuxième caractéristique qui n'est pas moins marquante pour les habitants du Congo Supérieur: leur individualisme très prononcé. Dans leur patrie ils vivaient dans des groupements peu importants, séparés l'un de l'autre par la forêt dense qui ne pouvait cependant les empêcher de vivre en continuel état d'inimitiés et de vengeance. Les contacts n'avaient lieu que sur des marchés neutres et chaque village avait son roi.*

*Au Ruanda par contre ils devraient vivre en communauté étroite avec des milliers de leurs semblables et occuper une terre qui n'est pas propriété de la collectivité, comme c'était le cas dans les immenses forêts de leur patrie, mais confiée par le sultan au chef des terres avec lequel ils doivent entamer des négociations pour chaque morceau de terrain ou de pâturage indispensable pour leur installation. Ils étaient habitués à vivre avec leur roi de village, de leur sang partageant leurs peines et leurs joies, souffrant des famines comme eux, jouissant comme eux de l'abondance; ils le considéraient, lui qu'ils fréquentaient comme des hommes libres inter pares, comme le conseiller vénéré, le poète et le chef. Ils découvrirent maintenant une nouvelle cause de conflits: ils devaient maintenant respecter un sultan résidant dans une capitale éloignée, qui les donne aujourd'hui à un tel chef et demain à un tel autre chef, comme des objets. Ces chefs, créatures des sauts d'humeur du roi, leur sont étrangers par leur origine et coutumes, la plus part d'entre eux préfèrent passer toute l'année à la cour et ne se montrent qu'au moment des récoltes pour réclamer, d'un geste hautain, les impôts. Et eux, les hommes libres, devraient se soumettre à pareille exigence? Ils y étaient forcés tant que des sultans guerriers comme Rwogera et Rwabugiri ne dédaignaient pas de les poursuivre dans les vallées le plus reculées des montagnes pour briser leur résistance et leur fierté. Mais dès que la contrainte diminuait sans que la cause de leur mécontentement ne disparaisse, ils reprisent leur résistance passive avec plus d'insistance, et d'une façon chronologique sous l'actuel sultan »*

*Ensuite: » Ce qui précède a mis en évidence les raisons qui expliquent les relations de la population à la frontière du Nord du Ruanda (qu'on appelle Bakiga) avec leurs maîtres et les*

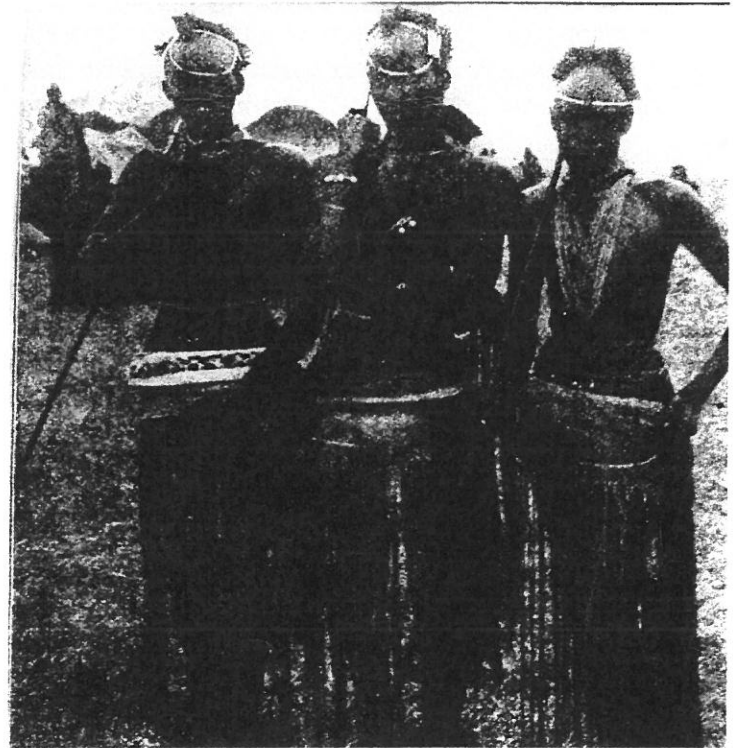
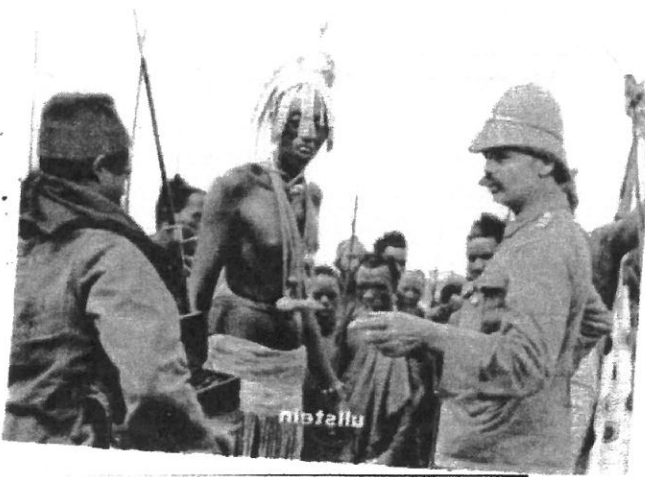
*expliquent au point de vue historique et ethnologique, elles sont même justifiées dans un certain sens. Cependant, pour être équitable envers les Batutsi, il faut signaler certaines caractéristiques désagréables de cette population qui rend désagréable leur contact avec leurs subordonnés. La haine, l'amour des batailles, le caractère colérique, la tendance à en appeler à la force quand le mensonge ne suffit pas, leur tendance pour le vol, sont pour les Bakiga des caractéristiques tellement marquantes que comparés à eux le restant de la population du Ruanda semble vierge de défauts. »*

Ce rapport qui indique que le Résident allemand Kandt, successeur à Kigali du Commandant von Grawert, après un séjour d'une douzaine d'années avait une très bonne connaissance des relations sociales et politiques du Ruanda. Sans trop intervenir dans les conflits entre la population et leurs suzerains tutsi, il prenait systématiquement le parti du Mwami, le Sultan.

2) Un proche de l'empereur Guillaume II, le duc de Mecklenburg ayant effectué un voyage de reconnaissance au Ruanda au cours duquel il avait tenu à rencontrer le Mwami Musinga et la Reine Mère Kanjogera, en fit le récit dans son livre « **Ins Innere Afrikas 1907-1908** » dont je trouvai plusieurs pages et quelques intéressantes photos. Le duc donne une bonne description du « **Sultan Tutsi tout puissant** ». Je cite, page 81: « **Le Ruanda est, avec l'Urundi, en Afrique le seul Sultanat, ou « Royaume », lequel aujourd'hui comme depuis des siècles est dirigé par une Autocratie sans limites selon les règles ancestrales. Une volonté qui gouverne et n'admet aucun « Nebensultan » (= Vice Roi)**

Photo N° 1 Mwami Musinga et le Résident von Grawert - Photo N° 2: « Watussi im Festtracht » (=Watutsi en habit de fête)

Photo N°3: toujours 1908, « Beiden Herrscher Ruandas » = les deux maîtres du Ruanda





Voici une série d' exemples vécus ou appartenant au domaine public...

### 1) Mon apprentissage assuré par des intellectuels tutsi

Jeune Administrateur Territorial Assistant (ATA), arrivé en territoire de Kibungu en avril 1952, désireux d'apprendre la langue (c'était une obligation de service) et les us et coutumes, je ne cessais d'interroger mon secrétaire-traducteur (évidemment Tutsi), l'Assistant Agricole Servilien Runuya futur membre du C.S.P. ainsi que le commis-chef stagiaire qui m'était attaché, Mbanda, petit fils du Mwami Rwabugiri, donc Grand du Royaume. (x)

Même si la langue, le kinyarwanda, est commune aux trois races ruandaises, la terminologie peut être différente selon qu'il s'agissait d'un Tutsi ou d'un Hutu.

J'appris de mes formateurs que:

1) un Muhutu pauvre, ne possédant pas de terres est appelé « umutindi »; le Mututsi pauvre sera « umukene ». Le Muhutu de moindre dénuement s'appelle « umugabo » (=homme), le Tutsi « umukire ». Le Muhutu nanti sera « umukungu » (riche); le Tutsi « umutunzi ».

2) Il n'y a pas de terme pour le Hutu patron ou influent, sans doute parce qu'il sera alors assimilé au Tutsi; mais le Tutsi influent sera « Umutware » (= chef). Les Abatware forment l'aristocratie, appelée « Infura ».

3) Coutumièrement il était possible de s'élever d'une classe sociale à une supérieure.

Ainsi, je l'ai raconté pour ce qui concerne mon Assistant Christophe Buskjete, un Mutwa pouvait quitter son clan pour accéder au niveau tutsi, par la volonté du Mwami, cela s'appelait : « kwitwatura ». Le Hutu accédant au niveau Tutsi cela s'appelait : « kwihutura ».

Le contraire était aussi possible: « gutahira », déchoir de Tutsi à Hutu.

**Note:** dans son livre « **Rwanda, à quand la démocratie** » (l'Harmattan 2009) l'ancien ministre

**Shingiro Mbonyumutwa** raconte qu'il posa la question à son père, l'ex président ruandais Dominique Mbonyemutwa, en ces termes: « **Pourquoi êtes-vous resté Hutu alors que votre condition sociale, économique et intellectuelle vous l'aurait facilité?** » La réponse de son père:

« **Pourquoi je n'ai pas cherché à m'anoblir (kwihutura) c'est à dire se faire passer pour un Tutsi?** Il explique que sa position sociale lui convenait et termine: « **Et puis, kwihutura bjali bisuzuguritse=chercher à renier ses origines n'était guère méritoire à mes yeux!** »

4) Dans le même ordre d'idées mes informants m'apprirent qu'en cas de guerre, et les Bami en entreprirent beaucoup, les guerriers vaincus étaient massacrés, les femmes Tutsi réduites en servitude, considérées et distribuées comme des concubines tandis que les femmes Hutu devenaient « abaja » (=servantes).

En droit coutumier, le Droit Familial et de propriété fixait parfois des règles différentes selon qu'il s'agissait de Tutsi ou de Hutu. Je puise dans une note remise par le Juge Gatsinzi Augustin:

1) *Quand elle a un enfant l'épouse tutsi doit recevoir une ou deux vaches en cadeau selon la richesse de son mari. Pour une mère Hutu le cadeau consiste simplement en lait ou en bière, dit « ibihembo » (=récompense)*

2) *L'indabukirano. Quand un chef ou un sous-chef prend ses fonctions une vache lui sera offerte par le Tutsi. Le « serviteur » Hutu se contentera de ce qu'il peut, un mouton, une chèvre ou simplement une houe.*

(x) Après ces contacts en territoire de Kibungu je retrouverai Mbanda, avec plaisir, en 1956, moi administrateur du territoire de Nyanza, et lui Membre du Conseil Supérieur du Pays et chef de province du Nyaruguru en territoire de Astrida.

En janvier 1960 il sera condamné à mort-mais gracié ensuite- pour l'assassinat du leader Hutu Kanyaruka qui s'était réfugié en territoire de Ngozi du Burundi.



Suivent les photos de deux Hutu, fiers de l'être! Makuza et Mbonyumutwa.  
(type brachycéphale selon le professeur VanderKerken)



## **2)Affaire de l'invitation d'un Hutu à la fête de Noël 1955**

J'ai raconté cet incident dans Ruanda I pages 114 à 116 sous le titre: Première fête de Noël interraciale à Kibuye:Noël 1955 dont voici des extraits. *»Après le départ en congé de l'administrateur Regnier, le 15 novembre 1955, j'ai repris la direction du territoire dans un esprit de continuité mais en y imprimant un élan et des accents personnels.*

*Avec le comité du Cercle « La Fraternelle », nous avons organisé une première fête interraciale de Noël à Kibuye. Elle s'est déroulée dans la joie et l'amitié au cercle des Évolués. Celui-ci avait succédé à l'ancien Foyer Social, en matériaux provisoires que j'avais inauguré 2 ans auparavant, à la Noël 1953. Nous étions tous très fiers de notre Cercle. Dans son rapport « **Activités Sociales du Territoire de Kibuye** » son président, Simon Munyekazi note.*

*Extrait: »24-12-55:Veillée de Noël avec pièce de théâtre 25-12-55:Inauguration des Contacts Sociaux par l'invitation des ménages des évolués chez Monsieur l'Administrateur et Madame JASPERS »*

Les ménages européens du Poste et son unique commerçant, un asiatique du nom de Dhanani,avaient, dans une réunion que j'avais convoquée au préalable, accepté volontiers de participer à cette Première. En ce qui concerne les Ruandais, j'avais demandé a Simon Munyekazi, Président du Cercle de m'établir la liste des membres, avec épouses, et de me la remettre pour que je puisse lancer les invitations. Cela a donné lieu à l'incident que je veux relater ici car il indique bien la mentalité qui régnait, et l'existence d'un racisme, très réel en milieu coutumier, dont on nous accuse, nous Blancs.

J'avais donc demandé au président Munyekazi ,Tutsi bien sûr, excellent commis pour lequel j'ai toujours eu une grande estime, de me remettre la liste des membres à inviter chez moi. J'ai dû la réclamer plus d'une fois. Quand il me la remit finalement, quel fut mon étonnement de ne pas y voir le nom de Joseph, le menuisier du territoire. S'agissait-il d'un oubli?J'en fis la remarque à Munyekazi et sa réponse fut: **«Monsieur l'administrateur je ne puis l'inscrire car il est hutu et, bien qu'il soit membre de notre Fraternelle, il n'est pas concevable que ma femme doive être installée à côté de sa femme à votre réception »!**

J'en étais ulcéré, toutes nos peines pour obtenir une intégration raciale s'avéraient sans effet. L'objection et le refus ne venaient pas du côté redouté;ce n'étaient pas les Blancs refusant de s'asseoir avec les Noirs mais bien le Tutsi refusant de s'asseoir à coté du Hutu!

J'ai fait valoir à mon interlocuteur que ma femme, qui allait servir elle-même l'épouse de Joseph le Hutu, faisait un effort bien plus important que la sienne qui, après tout, n'avait qu'à s'asseoir dans notre salon. J'inviterais donc Joseph et son épouse et si madame Munyekazi ne voulait pas venir, tant pis! ...Elle y était! Quant à « madame Joseph », simple hutukazi, elle a du faire un effort bien plus considérable et vaincre des préjugés.

Comme conclusion j'ai écrit (Ruanda II page 116): *Le problème Hutu/Tutsi était réel, je le rencontrais tous les jours. Il trouvait son origine dans l'organisation encore féodale de cette société en pleine évolution et ébranlée par des initiatives que je viens d'évoquer.*

*Faut-il nous en faire le reproche?*

### **3) Témoignages de Athanase Makuza, premier universitaire hutu.**

A mon retour de congé en Belgique, fin 1955 je reprenais la direction du Territoire de Kibuye à Robert Regnier partant à son tour en congé de reconstitution. Athanase Makuza porteur du diplôme en sciences administratives de l'Université Lovanium reçut comme première affectation le poste de Commis en chef à Kibuye, territoire d'avant garde dans les relations sociales et interraciales.

Pendant nos déplacements en brousse il préparait une étude

3a)-« **La propriété foncière au Ruanda** »(1956) et m'en remit un exemplaire.

J'en reproduis ici la page d'introduction décrivant les trois races du pays.

*« Le Ruanda : un peuple, trois races. Batutsi, Bahutu et Batwa.*

*La population ruandaise dont on va traiter la propriété foncière comprend tous les ressortissants du Ruanda sous tutelle belge. La situation géographique et le statut politique de ce territoire sont trop connus pour exiger de ma part une description supplémentaire. Avant l'occupation, (coloniale), le peuple ruandais se composait de trois groupes ethniques relativement distincts: les batwa, les bahutu et les batutsi.*

*Les batwa, premiers habitants du Pays, font partie de la race pygmée et se divisent en deux groupements: les « impunyu » ou véritables pygmées pur sang, refoulés dans la forêt qu'ils aiment « traire », comme ils disent, grâce à la chasse, à la cueillette et à l'échange de ces produits avec les cultivateurs des régions circonvoisines. Les autres batwa dits « céramistes » sont plutôt pygmoïdes car les caractéristiques somatiques et leur civilisation fort métissés du fait de leurs contacts fréquents avec le reste de la population. On les appelle céramistes parce qu'ils ont le monopole de la poterie, métier gagne-pain qu'ils exercent encore aujourd'hui et qu'ils pratiquaient autrefois en même temps que celui de clowns ou fous de la Cour, celui de porteurs de filanzames des matrones et celui d'exécuteurs des hautes œuvres. Bien qu'ils participent d'une certaine façon à la vie politique, les batwa céramistes ont une situation sociale comparable à celle des intouchables et des parias des Indes. Sous ce rapport, le public leur assimile une autre fraction minime du groupe bahutu appelée « Abayovu » dont l'activité agricole n'exclut pas, comme chez leurs congénères, le métier de poterie.*

*Dans notre hiérarchie sémi-féodale, après les batwa viennent les bahutu qui constituent environ 80% de la population globale et sont comparables aux vilains et aux roturiers de l'Europe romaine et médiévale. Du point de vue ethnographique, les bahutu s'apparentent plutôt à la race bantoue disséminée au centre de l'Afrique. Leur activité économique propre consiste principalement en agriculture et petit élevage, sans exclure une participation éventuelle au gros élevage et aux fonctions publiques.*

*Au sommet de l'échelle se situe l'ethnie hamite des batutsi. Ceux-ci s'occupent surtout du gros élevage et du commandement politique du Royaume (je souligne).*

*Actuellement, sous l'influence du fait colonial, cette structure sociale se modifie et tend vers une fusion complète des trois groupes traditionnels, auxquels il faut ajouter les mulâtres et les autres africains des colonies voisines soumis au même statut politique que les Ruandais de naissance.*

Ce document, qui date de 1956, écrit par un des Hutu les plus illustres, futur grand ministre de la Justice, d'abord membre du parti modéré « Rader », ensuite du Parmehutu, indique combien la notion de races était ancrée dans le conscient populaire ..et de l'élite.



Ici je ne résiste pas à la tentation de reproduire un autre texte de cette figure emblématique de la lutte du peuple hutu.

Élu président du Cercle « La Fraternelle » de Kibuye, en 1956 -j'étais administrateur du Territoire-, Makuza prononça un discours élogieux à l'occasion de la visite de Reisdorff, fondateur du Territoire. Parlant du fondateur et de ses successeurs (Robert Regnier et moi-même) il prononça: *»C'est grâce à cette crème d'élite européenne, toujours soucieuse d'écarter tout ce qui sépare et de favoriser tout ce qui rapproche que(je souligne),après avoir personnellement visité, les yeux ouverts, bon nombre d'autres territoires non autonomes de l'Afrique Centrale, je puis répondre à ceux qui disent que l'entente entre européens et africains est impossible: Venez voir à Kibuye! «*

### **3b) Son étude sur le droit coutumier.**

Elle fait très nettement la distinction et la différence des droits existant en vieux droit coutumier entre Tutsi et Hutu. L'opposition entre Hutu et Tutsi y est toute présente ; il indique notamment comment le Hutu est spolié de ses biens et droits par le seigneur tutsi. Également comment les droits de pâturages et la propriété pastorale était compris et défendus par le pouvoir et la justice, Tutsi, au détriment du cultivateur hutu. La Tutelle n'y était pour rien.

**Si de sa part responsabilité y avait c'est sa lenteur à y remédier..**

### **3c)Le Hutu pouvait s'élever socialement par le mariage avec une Tutsi.**

Athanase Makuza premier Hutu diplômé de Lovanium, en est un exemple édifiant.

Dans mon Journal de Brousse j'ai noté, que pendant une inspection de sous-chefferie en haute altitude, province du Bwishaza, mon épouse travaillait au gîte au cadeau de mariage de Makuza, une nappe brodée.

Sa fiancée, originaire si je ne me trompe de la chefferie Nyantango-Budaha, était une jeune Tutsi de haute lignée liée au clan des Abega dont, à l'époque le chef Rubayiza était soumis à une procédure de destitution que j'ai dû mener à bien.

Note: cette élévation du Hutu Makuza dans la notabilité Tutsi et même dans le clan habilité à fournir l'épouse du Mwami, ayant une parenté avec le Président de la Restauration

Kagame,expliquera sans doute pourquoi, en 2006 je crois, celui-ci fera de leur fils son premier ministre.

Encore, dans ce domaine du Hutu s'élevant dans la société par son mariage avec une Tutsi j'ai lu et apprécié, au Ruanda, en 1955, la comédie « L'Optimiste »écrite par l'auteur ruandais bien connu, Saverius Naigisiki, Hutu. Il y expose avec verve les avatars d'un Hutu enrichi désireux d'épouser une jeune Tutsi dont le père, pauvre mais bien conscient de sa supériorité raciale et sociale, pose des exigences disproportionnées pour accepter la disgrâce de marier sa fille à un Hutu.

Il me paraît évident que cette conscience du Hutu se sentant socialement inférieur au Tutsi n'était pas due à une quelconque action des Belges mais était ancrée dans les tréfonds de leur âme.

### **3d)Vers une Réorganisation des Juridictions Ruandaises par A.Makuza**

De cette importante étude (80 pages) qui porte la date du 22juin 1956, l'auteur, qui l'avait préparé à mes côtés lors de nos déplacements en brousse, me remit copie.

Elle lui servira plus tard, ministre de la Justice, d'en mettre en applications certaines dispositions.

J'en extrais le §11 intitulé : **»Première reconnaissance des Juridictions Indigènes «**

*« De toute la durée de la domination allemande il n'existe, à notre connaissance, aucun acte relatif à l'administration de la justice. En fait, à cette époque, ce domaine resta l'apanage du Mwami et de ses grands vassaux traditionnels. L'autorité judiciaire de Yuhi IV Musinga fut non seulement confirmée, mais encore militairement appuyée par le Gouvernement allemand. Aussi le souverain continua-t-il d'exercer son droit de glaive illimité.*

*La nécessité d'une nouvelle organisation judiciaire ne commença à préoccuper la Puissance Administrante que depuis l'occupation belge. C'est à partir de ce moment que le Mwami perdit son droit de vie et de mort et que le muhutu (je souligne) ne fut plus « taillable et corvéable à merci ». Les toutes premières réformes furent amorcées en 1917 par la lettre n°791/A/53 du Résident du*

*Ruanda, le Major Declerck, qui stipule que:*

1° *Tout mututsi qui dépouillera un muhutu de ses récoltes les lui rendra en double.*

2° *Si le bétail d'un mututsi cause des dégâts aux plantations d'un muhutu, il payera à celui-ci des dommages-intérêts équivalents au double des dégâts causés.*

3° *Les notables ne peuvent plus exiger des prestations non prévus par la coutume-loi. »*

Cette étude de Makuza est tellement intéressante que je serais tenté d'en reproduire d'autres extraits mais ce serait dépasser l'objectif de cette étude. Je termine donc avec ses considérations suivantes .

*« La première base légale du fonctionnement des Juridictions indigènes du Ruanda-Urundi est l'article 4 de l'Ordonnance-Loi du 6 avril 1918 du Commissaire Royal de l'Est Africain Allemand occupé par la Belgique, légiférant en vertu de l'Arrêté-Loi du 5 octobre 1916.*

*Ce texte très laconique reconnaissait aux sultans, c.à.d. aux Bami, le droit de rendre justice dans la mesure et de la manière fixée par la coutume et les instructions du Commissaire Royal, titre que portait à cette époque le Haut Fonctionnaire qui administrait le Ruanda-Urundi.*

*Cette reconnaissance montre, à suffisance, quelle importance le Gouvernement belge attache à l'administration de la justice dans ses territoires d'outre-mer, puisque cette ordonnance est promulguée immédiatement après l'éviction de l'Autorité allemande c.à.d. une année avant la signature du Traité de Versailles et quatre ans avant la décision du Conseil de la Société des Nations confirmant à S.M. Le Roi des Belges le mandat sur le territoire de l'Est Africain Allemand dans sa séance du 31 octobre 1934. C'est dire que, à peine foule-t-il de son pied le sol de notre Pays, le Belge commence déjà à se soucier du problème de la justice »*

### **3e) Histoires et Légendes du Ruanda Ancien (notées par Makuza le 8 mars 1956)**

Notées, à mes côtés, en territoire de Kibuye, Makuza m'en remit copie. J'en extrais:

#### **Mort du Mwami Ruganzu Ndoli**

*On entend souvent parler de « Muciro de Ruganzu »? Que cela signifie-t-il? C'est une colline située à Murambi au Nyantango dans la sous-chefferie administrée par Gafaranga. La célébrité de cette colline provient du fait que le cadavre du mwami Ruganzu II Ndori y aurait passé la nuit dans la hutte d'un muhutu nommé Rusenge où il aimait loger au retour de ses expéditions à l'ouest du pays. On raconte que, une fois, revenu d'une randonnée guerrière effectuée au Kinyaga, Ruganzu rentra dans le gîte habituel de chez Rusenge, en compagnie de son avant-garde appelée « Ibisumizi » ou « Les Ravisseurs » et de ses bapfumu (x) du nom de Kiro et Rurezi. En cours de route, Kiro se mit à lui prédire les événements qui l'attendaient en chemin:*

*-Si nous passons de ce côté-ci, dit-il, en nous rendant chez Rusenge, nous rencontrerons un buffle qui va nous exterminer.- C'est pourtant le bon chemin, réplique Rurezi. Passons par le Bwishaza pour arriver directement chez Rusenge. Le buffle dont vous parlez sera pris au cornes par un enfant de la servante Nyirantayandi et il sera tué sans difficulté. --Kiro: Et les bahutu que nous rencontrerons? -Rurezi: les Bisumizi les mettront à mort. - Kiro: Et cette touffe d'herbes que je vois? La brousse qui l'entoure brûle par devant et par derrière, tandis qu'elle reste toujours intacte. - Rurezi: Nous la brûlerons.*

*Ruganzu Ndoli suit les conseils de Rurezi. On passe par le Rusenyi, on traverse Kigezi, Kiraro et Sakinyaga. Arrivés au Beweno, on rencontre un buffle. Les Bisumizi le tuent. Et Kiraro de dire: Voici réalisée la première prédiction de Rurezi. N'oubliez pas, ajoute Ruganzu Ndoli, celle de Kiro! A quelques pas de là, après la traversée de la Kiraro on aperçoit un buisson. La-dedans est caché un muhutu qui de toutes ses forces tire de son arc et atteint de sa flèche l'œil de Ruganzu. En ce moment Kiro, Muyenzi et les tambours avaient emprunté une autre direction. Ruganzu blessé est transporté en hamac. A son arrivée à Ntyazo au Rusenyi, l'œil du souverain crève et tombe par terre. Il est laissé là, enseveli dans un petit mausolée ad hoc. La troupe continue son voyage jusque chez Rusenhge. Le peuple veut l'accueillir en l'acclamant mais on lui impose silence parce que le Mwami n'est plus: »il a légué le tambour »' (c'est à dire :il est mort).*

*L a nuit tombée, Rusenge place une cruche de bière au milieu de ses fils et de tous les membres de son clan. Et lui de dire à l'assemblée: »Ruganzu a passé la nuit ici; nous sommes venus à sa*



*rencontre et on nous a empêchés: Savez-vous que le Mwami a légué le Tambour?*

*Dans une consternation générale tout le monde se suicide sur-le-champ.*

*Le matin les Bisumuzi se demandent avec inquiétude pourquoi chez Rusenge personne ne donne signe de vie. Ils viennent voir et trouvent toute la smala éteinte. Et le Bisumuzi de dire: »Comment est-ce possible qu'un **muhutu** ait été plus fidèle à Ruganzu que nous? Ils font venir leurs enfants, leurs font leur testament et à l'endroit dit Butansinda près de Muyange, tous se suicident.*

*Le corps de Ruganzu est transporté de la maison de Rusenge pour être déposé au Mausolée Royal de Muciro au Rusenyi dans le fief du mwiru Cyenge »(x=devins)*

Cette intéressante légende tutsi, vieille de plusieurs siècles, dénonce le rôle du méchant Muhutu.

#### **4) Lettre du Mwami Musinga à sa fille Mushembugu , épouse Rwagataraka.**

Le Mwami Musinga, en désaccord avec les autorités belges et surtout avec l'église catholique qui réussit à convertir de nombreux jeunes nobles désireux d'apprendre, interdit à ses sujets, y compris ses enfants, de se faire chrétien. Sa fille Thérèse Mushembugu, épouse du grand chef Rwagataraka (territoire de Shangugu), à l'instar de sa sœur aînée Emma Bakayishonga, voulait se convertir au christianisme et le fera.

Elle sera bonne chrétienne et, en 1955, Thérèse Mushembugu, alors épouse du chef Muterahajulu, chef de la province du Nyantango, me recevra dignement et avec aisance, lors d'une inspection de la chefferie, dans leur résidence pas loin de la mission protestante de Kirinda.

Voici la fameuse lettre du roi à sa fille, la princesse Mushembugu.

«  
Nyanza, 5 janvier 1930  
*Tu m'as fait dire que ton mari voulait se faire chrétien et que, toi aussi, tu le voulais pour la raison que tu es sa femme. On m'avait dit que Rwagataraka nous haïssait; c'est donc bien réel, il nous hait. Le motif qui me pousse à te dire cela, c'est qu'il va te faire accomplir un acte tabou-umuziro- pour lequel tu encourras à jamais ma réprobation. J'ai maudit quiconque qui parmi mes enfants se fera chrétien. Si l'un d'eux le devient, puisse-t-il être privé de tout avoir! qu'il soit impuissant! et si c'est une fille, fasse le Ciel qu'elle n'enfante jamais! Qu'il soit abhorré par le mwami d'en bas-Musinga lui-même- et par le Mwami d'en haut-Nkuba, le Tonnerre! Qu'il ne trouve le laitage ni chez le serf, le muhutu, ni chez le seigneur, le mututsi! Qu'il soit maudit par tout homme qui sait maudire! Ne crois pas que je te joue comme ton mari. Si tu t'instruis du christianisme pour faire plaisir à ton mari, plus jamais je ne t'aimerai, je te le jure. Que j'aie tué Rwabugiri, mon père, si ce que je dis n'est pas vrai! Tout le mal possible je te le souhaiterai en haine; je te le dis pour te retenir. Je te haïrai comme le poison qui a tué mon frère aîné, Munana; je te haïrai comme la méningite cérébrospinale-spinale qui a tué mes enfants Munonozi et Rudacyawa.*

*Débouche tes oreilles et écoute bien. Choisis entre m'aimer, aimer ta vie, et aimer Rwagataraka. Je te le jure, si tu deviens chrétienne, plus jamais nous ne nous reverrons. Dis-moi bien ce que tu penses. Dis-moi nettement ce que tu as dans le cœur. Sache que si ta plume cherche à m'en imposer, je le saurai bien par mes gens. Mushembugu, dis-moi la vérité. C'est le jour ou jamais de montrer si tu es mon enfant ou si tu ne l'es pas. Et puis, si tu te fais instruire quand-même, tu peux, à ton gré me mettre mal avec les Bapadri. Cela m'est égal. J'ai terminé.*

*C'est moi ton père, le mwami du Ruanda. Yuhi Musinga (seing et sceau)*

Vous aurez noté dans cette lettre l'appréciation du Mwami, roi de tous les Banyaruanda, concernant les Hutu et les Tutsi: **«Qu'il ne trouve le laitage ni chez le serf, le muhutu, ni chez le seigneur, le mututsi».**

**Et l'on veut nous accuser d'avoir inventé le problème Hutu-Tutsi!**

L'ironie de l'histoire fera qu'en mars 1931, Musinga déposé puis relégué avec ses épouses, enfants en bas âge et serviteurs d'abord à Kamembe et ensuite vers le Congo tout proche, c'est Rwagataraka, grand chef à Shangugu, qui supervisera les opérations de son départ en exil..

#### **5) Louange flatteur du boy Daniel à l'arrivée de mon épouse.**

Arrivé en avril 1952 en Territoire de Kibungu, je fus nommé Administrateur Assistant Ppal ff.à

l'ouverture du nouveau territoire de Kibuye , le premier février 1953, et j'y suis resté jusqu'à mon départ en congé de reconstitution en avril 1955. Marié pendant ce congé, j'étais très content de retourner à Kibuye avec ma jeune épouse. Mon personnel de maison, deux « boys » m'attendaient avec impatience et curieux de savoir quelle « Madame » serait leur patronne.

L'exclamation de Daniel, boy principal, ne laissait pas de doute: « **N'umututsikazi koko!** » ce qui veut dire: c'est une véritable jeune femme Tutsi! Éloge suprême!

Dans la perception populaire tout ce qui était beau, intelligent, ayant autorité aussi, méritait, par opposition à la qualification « hutu », celle de « tutsi ».

### **6) Réaction du boy Hans à la naissance de ma fille Anne**

Ma fille Anne est née en décembre 1956 alors que j'étais administrateur du Territoire de Nyanza. Une petite fête a été organisée pour le personnel de maison. Parmi eux un jeune apprenti, Tutsi dont j'ai raconté l'histoire dans mes Mémoires Ruanda II (page 117). Bien que numéro deux dans la hiérarchie du personnel de maison il n'omettait jamais de proclamer la supériorité des Tutsi par rapport aux Hutu ce que ceux-ci admettaient sans réagir. Le Ruandais aime les enfants et nos « boys » étaient toujours d'accord d'être pris en photo avec Anne dans les bras.

Un jour lors d'une séance de prise de photos, l'enfant devait avoir huit mois, Hans déclara : *« Quand elle était toute petite, avec sa grosse tête, je me disais qu'elle n'était pas belle, qu'elle était Hutu. Maintenant elle a changé, elle est bien plus belle: elle sera Tutsi! »*

A ses yeux le meilleur compliment à nous faire! Et les autres domestiques d'opiner!! Car cela ne pouvait que faire plaisir au patron!

### **7) Réponse d'un Hutu à la préparation des premières élections.**

La scène que je vais raconter se passe, en septembre 1956, dans la province montagneuse du Bunyambiriri, territoire de Nyanza.

Nous préparions, pour la première fois, de véritables élections de conseils de sous-chefferie. Administrateur du Territoire je parcourais les collines pour expliquer les objectifs et le processus de cette action démocratique inédite. Ce jour-là j'avais demandé au sous-chef local, Tutsi bien sûr, de réunir les hommes de sa juridiction pour un « inama » où j'expliquerais le pourquoi et le comment de l'opération. Assis par terre en demi-cercle autour de moi debout, je voulais faire comprendre à cette population de montagnards, méfiante et assez taciturne, pour 95% hutu, le bénéfice de l'opération et leur possibilité d'exprimer librement leur choix qui serait secret.

Je m'adressai à un participant assis au premier rang: **Vous Hutu, vous pouvez élire un autre Hutu, comme ici votre voisin pour vous représenter au Conseil de sous-chefferie, vous n'êtes nullement obligé de voter pour un Tutsi, nul ne le saura. Maintenant vous êtes égaux devant la loi.** » L'interpellé s'est levé et a répondu: *« Blanc (Muzungu), tu ne penses quand-même pas que je vais voter pour lui, il est aussi inculte que moi! Non, je voterai pour le Tutsi, mon sous-chef »*

Dans l'esprit et la conscience populaire la notion d'appartenir à une catégorie « raciale » était bien présente qui donnait une conviction de supériorité même au « petit Tutsi » et celle d'infériorité et de subordination au Hutu..

Cependant, grâce à l'action des quelques leaders hutu tel que Kayibanda, la prise de conscience des Hutu de l'injustice de cette infériorité a été très rapide et s'est faite à notre insu. Les mentalités séculaires ont changé rapidement et cela dès la distribution du Manifeste des Hutu en 1957.

Pour preuve cet incident que j'ai vécu auprès de la même population courant 1958.

Toujours administrateur de Nyanza j'entrepris des safaris en haute montagne auprès de cette population montagnarde pour les convaincre de cesser de déboiser et défricher la forêt de la crête Congo-Nil pour se créer de nouvelles terres de culture (ubukonde en droit coutumier).

Mission impossible car ils avaient tout simplement besoin de ces terres pour vivre et survivre.

Une petite délégation, bien sûr des Hutu, demanda de me voir en aparté pour me dire: *« Blanc, tu es notre administrateur et nous savons que les Tutsi veulent chasser les Belges parce qu'ils protègent les Hutu. Si tu es en danger viens chez nous, nous te protégerons et empêcherons les Tutsi de te tuer ».* Histoire véridique!



### **8)Dicton hutu:si vous donnez une place dans votre hutte à un Tutsi..**

Ce dicton je l'ai entendu, en milieu populaire,lors des escarmouches du mois de novembre 1959. Le voici: » **Si tu donnes une place dans ta hutte à un Tutsi , très rapidement tu te trouveras dehors (expulsé) et lui dans ton lit** ».

Cette méfiance viscérale du Hutu à l'encontre du Tutsi je ne l'ai pas oublié et, lors des discussion des Accords de Arusha je me suis permis d'aller, en 1992, dire au ministère des Affaires Étrangères qu'il n'y avait , à mon avis, aucun espoir de réussir, en rappelant ce dicton hutu. **Sans convaincre**. Je me souviens de la réponse du responsable du desk Ruanda-Urundi, Wilfried Jaenen, pourtant comme moi un Ancien de l'Université Coloniale: **«Tout s'arrangera; le ministre est convaincu que les Tutsi ont le droit de revenir dans leur pays et qu'ils seront suffisamment souples et intelligents pour se contenter de partager le pouvoir avec les Hutu** ».Il est vrai que ni le ministre ni mon interlocuteur, responsable du desk Ruanda, ne les connaissaient comme moi.

On sait ce qu'il en est advenu de ces Accords de Arusha!

**9) 9a: Le 24 mars 1957 le célèbre « Manifeste des Bahutu »**, signé par Grégoire Kayibanda, Joseph Gitera et sept autres signataires porta l'antagonisme tutsi-hutu sur la voie publique. Son objectif avoué était de supplier la Tutelle de mettre fin à la domination tutsi et aux injustices qu'elle imposait à la majorité du peuple, **« le petit peuple »**, les Hutu.

Le samedi 20 avril 1957 une délégation hutu est venue me remettre leur Manifeste.

Gus Mombaerts, qui venant de Kibuye nous rendait visite, me l'a rappelé récemment.

J'aurais déclaré: **« C'est un document qui fera histoire dans ce pays »!**

Ce Manifeste vise à attirer l'attention du Mwami, du Conseil Supérieur du Pays et de la Puissance Administrante sur les aspects les plus insupportables du problème racial interne au Ruanda.

C'est un résumé de ce que pensent diverses couches de la population, surtout celle des Hutu largement majoritaires et des petits Tutsi qui n'ont osé s'exprimer jusqu'ici.

L'on peut résumer leurs revendications essentielles en sept points:

*1)Protestations contre les discriminations politico-économiques relatives à l'accession aux fonctions publiques 2)Protestations contre les discriminations judiciaires relatives à l'exercice de la justice 3)Protestations contre les discriminations culturelles relatives au bénéfice de l'enseignement secondaire et supérieur 4)Protestations contre les discriminations relatives à la contribution aux charges publiques 5)Protestations contre les discriminations relatives à la possession et l'exploitation des terres agricoles et pastorales 6) Protestation contre les discriminations civiles et sociales issues de l'élasticité d'un droit coutumier non codifié 7)Protestation contre l'absence d'une représentation valable dans les Conseils indigènes et l'administration centrale du Pays.*

Bien qu'elles nous aient surpris, car nous n'avions aucune notion de leur préparation, ces revendications nous paraissaient justifiées car nous en constatons le bienfondé lors de nos déplacements en brousse.

Le mérite en revient à cette poignée d'intellectuels Hutu qui osaient braver ainsi le pouvoir absolu et l'omniprésence de la suprématie tutsi.

Le débat était ainsi lancé mais bien que nous, Agents de la Tutelle, soyons convaincu du bienfondé des aspirations hutu nous ne pouvions dans le système d'administration indirecte bousculer le système. Nous croyions encore à la méthode progressive et à la possibilité de convaincre le pouvoir tutsi d'accepter les réformes que nous savions indispensables, justes et équitables.

Devant l'opposition et le refus des pouvoirs établis, le Mwami en tête, s'appuyant sur un Conseil Supérieur du Pays à écrasante majorité tutsi, il y avait peu d'espoir d'aboutir.

La Tutelle était prudente et ne porte certes pas la responsabilité de cette lutte des classes qui était aussi celle des ethnies, comme certains nous en accusent actuellement encore.

En vérité tout le mérite en revient à cette poignée de Hutu réformateurs.

Leur combat mènera finalement au réveil du peuple hutu, la formation du parti Parmehutu et son Manifeste du 9 octobre 1959.

**Identité principale**

---

**De :** "Albert Devos" <albert.jovette@telenet.be>  
**À :** "Gaspard Musabyimana" <musabyimanag@yahoo.fr>  
**Envoyé :** dimanche 23 septembre 2012 12:44  
**Joindre :** Antagonisme Tutsi-Hutu.odt  
**Objet :** Fw: Antogonisme Hutu-Tutsi

Je te transmets la pièce jointe, effectivement un article fort intéressant ! Il compte 27 pages que j'ai imprimées. Je compte les faire photocopier demain en plusieurs exemplaires. J'en aurai un évidemment pour toi. Entrepris tu pourras déjà en prendre connaissance. A la prochaine. Albert.

te

----- Original Message -----

**From:** Gus Mombaerts

**To:** Henri NEEL ; Thaddé BAGARAGAZA ; Rabi Nata ; RUKERANTARE Albert ; Jovette Thibodeau Devos ; Marcel Pochet ; Paul Lelièvre-Damit ; Peter Verlinden ; Philippe De Vestele ; jean-pierre.roobrouck

**Sent:** Wednesday, September 19, 2012 10:19 AM

**Subject:** Fwd: Antogonisme Hutu-Tutsi

Ci-joint un article très intéressant de Louis JASPERS, Ambassadeur Honoraire de Belgique.

-----



**9b:Le Manifeste-Programme du Parmehutu du 9 octobre 1959** était signé par le président Kayibanda et vingt cinq autres leaders du parti.

J'en cite le préambule: *»L'objectif national poursuivi par le parti du mouvement de l'émancipation hutu est l'union réelle de tous les habitants du Ruanda, impliquant l'abolition de l'hégémonie actuelle d'une race.*

*Tant que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire du Pays, l'enseignement supérieur et tout le patrimoine national resteront monopolisés par le groupe tutsi seul, le Parmehutu luttera pour substituer une parfaite démocratie à ce régime discriminatoire. C'est cette démocratie authentique qui doit régir l'administration du pays, l'exercice de la justice, le régime foncier, l'enseignement et l'éducation nationale, la gestion du trésor public alimenté par les impôts du petit peuple. La démocratie sera ainsi le fondement de toutes les institutions du pays.*

*Le Parmehutu rejette la coutume traditionnelle de féodalité, de servage pastoral et de corvées serviles qui soumet les Bahutu à la domination tutsi à l'égal du peuple conquis; cette féodalité a permis au colonisateur tutsi de dominer son colonisé hutu. »*

**9c Le 15 mars 1959 ( l'année de toutes les révolutions!) un autre Hutu, qui se reconnut comme tel, Gaspard Cyimana-**plus tard remarquable ministre des finances de

Kayibanda, plaide dans la Revue Nouvelle pour que la Tutelle belge n'abandonne pas encore le Ruanda. Extrait: *»Si les Belges s'en allaient, aussitôt serait réinstauré le régime féodal fortement hiérarchisé sous la domination absolue des Tutsi et les Hutu perdraient le peu de liberté qu'ils doivent à la protection des Blancs. Une telle « indépendance ne serait que dérision et les Hutu ne la désirent pas »*

**9d) La Mission de visite de l'ONU, conduite par l'ambassadeur haïtien**

**Dorsinville, peu enclin à reconnaître l'œuvre belge, citera ce Manifeste en ces termes:** *»Le Manifeste des Bahutu expose que la situation actuelle est due en grande partie à l'ancienne structure politico-sociale du Rwanda, à l'application de la politique d'administration indirecte et au fait que certaines institutions sociales anciennes ont maintenant disparu sans que l'on ait permis à des institutions modernes de s'établir et de les remplacer. Ce sont là des « séquelles du système féodal » et il ne servirait à rien de résoudre les problèmes qui se posent entre les Belges et les Batutsi si l'on ne résolvait pas ceux entre les Batutsi et les Bahutu ».*

Cette diatribe contre l'administration tutélaire admet que le problème Hutu-Tutsi est réel et provient de l'ancienne structure politique -sociale..et non de l'action des Belges.

**Mais aux Belges ,responsables de tout ,on reproche de ne pas l' avoir éradiqué.**

**10)Réaction des « vieux »serviteurs de l'ibgami au Manifeste des Bahutu**

En réaction au Manifeste Hutu un groupe de Grands du Royaume, vieux serviteurs de la couronne, firent savoir leur mépris pour la requête des Hutu. Refusant d'admettre aucune sorte de fraternité de leur part qui pourrait justifier cette demande d'égalité, ni en droit ni en fait.

Par opposition au Manifeste des Hutu, la presse,sans doute sous influence tutsi, produira un « Manifeste des Batutsi ». Alors que le premier réclame l'abolition de toute discrimination raciale, celui des Tutsi proclame la vocation dominatrice du conquérant tutsi. En termes provocants et blessants ,il déclare *la vocation des Bahutu à une éternelle servitude, l'absence de toute forme de fraternité des deux races du fait que l'une est essentiellement supérieure et l'autre essentiellement inférieure.*

Cette prise de position eut un retentissement énorme et ne fit qu'envenimer le débat.

Ce qui fut constaté et regretté à l'époque par la Tutelle et les observateurs attentifs que nous étions ,c'est l'absence de tout désaveu de la part du Mwami. Regrettable omission!

**11)Le Manifeste du Premier Anniversaire de l'Indépendance**

Ce Manifeste publié le premier juillet 1963 dit dans son préambule:

*« Le régime féodal. Reportons nous au début des années 1950.*

*Au Ruanda sévit un régime féodal raciste, un régime où l'injustice et la force de loi, et où l'homme exploite l'homme, impunément et sans pitié. L'étouffement dans lequel vit notre peuple n'apparaît pas à l'Administration de la Tutelle. Celle-ci est mystifiée sans peine par le Mwami et ses adeptes, et se montre, par ailleurs, fort peu préoccupé des problèmes politiques de la masse et de la justice de son organisation sociale.*

*A cette époque, notre peuple subit une loi d'oppression raciste, une loi d'amertume.*

*Cette loi, la voici: --Toute terre, toute eau, appartiennent en propre au Mwami; le paysan n'occupe son champ que par tolérance; le Mwami a confié l'administration de ses terres à des chefs et sous-chefs de sa race, qui ont sur la masse paysanne un pouvoir sans limite.*

*--Le pouvoir et la richesse sont entièrement réservés à une race; celle-ci, minoritaire mais rusée et sans scrupules, implante sa domination par un système compliqué de servitudes pastorales; le paysan se voit confier quelque bétail..en contrepartie, il devient taillable et corvéable à merci; il doit céder une part de sa production agricole et une part de son travail.*

*--Les cadres d'administration générale et politique sont réservés totalement à une race: au sommet de la hiérarchie se trouve le Mwami coutumier, entouré de conseillers ( les Abiru); viennent ensuite les chefs et sous-chefs, qui détiennent le pouvoir, énorme, de distribuer les terres aux paysans!!*

*--Les cadres d'administration spéciale (santé publique, propagande agricole, services vétérinaires et d'élevage...) sont entièrement entre les mains de la race privilégiée*

*--La justice coutumière est exercée par des juges de la même race, qui dispose ainsi du pouvoir d'user et d'abuser; et les intrigues sont réglés pour le plus grand avantage de la race!*

*--L'avenir appartient totalement et uniquement à une race privilégiée, qui bloque et combat tout autre progrès que le sien! »*

Le manifeste conclut ce préambule comme suit: « *Ce régime féodo-colonialiste, essentiellement basé sur la race, sera plus tard détruit par une révolution essentiellement sociale. Certains de nos adversaires nous accusent de combattre une race; mais bien au contraire, notre révolution sera une révolution contre le racisme! »*

## **12)Publication, en 1959, du livret de l'étudiant hutu Aloys Munyangaju.**

Sous le titre « **Actualité Politique au Ruanda** » Munyangaju, futur leader du Parmehutu, explique l'origine de l'opposition Hutu-Tutsi comme suit : » **Problème Hutu-Tutsi.**

*La question Hutu-Tutsi constitue le problème N°1 au Ruanda parce qu'il met en cause la coexistence même du groupe numériquement supérieur, d'une part, et du groupe politiquement et économiquement supérieur, d'autre part. C'est la vie même du peuple ruandais qui est en jeu ici. (Tutsi:14% -Hutu:85 B% -Twa:1%)*

*Or, la solution du problème ne peut provenir ni des Hutu ni des Tutsi. Ils sont trop intéressés au débat pour pouvoir l'examiner avec sérénité. Elle requiert l'intervention d'un Médiateur agréé par les deux parties en cause. Or, ce médiateur ne peut être que la Puissance Administrante, seule désintéressée tout en étant responsable de l'avenir du Pays et du développement harmonieux des deux groupes rivaux placés sous tutelle. Cette médiation naturelle est peut-être le seul, à moyen terme, favorable à la solution du conflit ».*

Page 20 cet intéressant document donne les informations suivantes:

### **Représentation au cadre du Haut commandement politique du Pays.**

*Chefs de chefferie par race: race Tutsi: 45 sur 45. Race Hutu: 0 soit 0%; Twa 0%*

*Conclusion: la race hutu est totalement exclue du haut commandement politique de son pays. Cette exclusion est d'autant plus criante que ce sont les hutu qui représentent les 85% de la population.*

L'auteur donne ensuite une intéressante information, que j'ignorais, sur la lutte des Hutu.

Sous le sous-titre: « **Courants d'opinion actuels face au problème Hutu-Tutsi** », il écrit au sujet du Manifeste du peuple hutu: « *C'est la deuxième fois au cours de l'histoire du Ruanda que les Hutu réclament officiellement l'égalité politique et sociale de fait avec leurs compatriotes Tutsi.*



*La première pétition de ce genre date des environs de 1890. Elle aboutit à un échec total. A cette époque, les armées arrivées sur le champ de bataille, les guerriers Hutu refusèrent de participer au combat en signe de protestation. Pour venir à bout de cette « grève » le Mwami promit publiquement de faire droit à leurs revendications, mais à une condition: ils commenceraient par écraser l'ennemi sans le concours des Batutsi. L'attaque fut tellement impétueuse et désordonnée qu'ils furent obligés de battre en retraite, commettant la faute militaire et magique de dépasser la ligne de défense ultime tracée par le Généralissime d'armées tutsi, imposée par les augures. Résultat: défaite et condamnation à une éternelle subordination à l'égard des Batutsi. L'édit du Souverain disait: « Vous travaillerez pour le Mututsi pendant le jour et pour vous-même pendant la nuit »*

**Cet édit date de longtemps avant l'arrivée des Allemands et bien sûr des Belges!**

**13) Jugement N°592/8 du 12-6-1956 du Tribunal de Territoire de Kibuye.**

J'ai sous les yeux copie de ce jugement que j'ai prononcé en ma qualité de président du Tribunal de Territoire parce qu'il s'agissait d'un litige entre le sous-chef Gafaranga et son prédécesseur Kabahaya. Extrait: « *En cause: Gafaranga, plaignant, contre Kabahaya, prévenu, résidant tous les deux dans la sous-chefferie de Murambi, chefferie du Nyantango, au sujet d'une injure subie à l'occasion de la perception des impôts.* » Le sous-chef Gafaranga, plaignant déclare: « *Kabahaya me dit que je lui refusais ce qu'il désirait, et m'insulta en me disant que j'étais un vaurien comme mes bilongozi. Et moi de lui répondre: »L'insulte que vous m'adressez provient d'une mauvaise éducation. Que dirait celui qui vous entendrait m'injurier, alors que vous êtes mututsi? Il me répondit que c'était plutôt moi qui étais mal élevé, puisque, tandis qu'elle me portait au dos, ma mère allait cultiver pour Rwabahama, afin de gagner le petit lait. Voilà la raison pour laquelle je prie le tribunal de lui demander pourquoi il m'a insulté de la sorte «*

Notez ici deux implications: 1) « alors que vous êtes mututsi » indique qu'avec cette injure le prévenu avait un comportement indigne du mututsi, de mal élevé, qui aurait été compréhensible de la part du muhutu 2) cultiver chez un « shebuja » pour obtenir le petit lait était également preuve de condition inférieure donc de muhutu.

De cet intéressant jugement, trop long, je reproduis quelques « Attendu »:

*Attendu que Kabahaya est le neveu de l'ex-sous-chef Kamugundu destitué et que depuis toujours tout le clan de Kabahaya est en palabre avec le nouveau sous-chef.*

*Attendu que le sous-chef Gafaranga était venu pour percevoir l'impôt sur place et qu'il n'est dès lors pas plausible qu'il ait accepté de bon gré de percevoir l'impôt à une date ultérieure*

*Attendu que Kabahaya a alors empêché ses travailleurs d'obéir aux ordres du sous-chef et qu'il a insulté le sous-chef*

*Attendu que le Mwami du Ruanda lui-même a dû intervenir auprès du prévenu, et ce devant l'Administrateur, en février 1956, afin qu'il cesse de chercher noise au sous-chef Gafaranga*

*Attendu que le plaignant est un très bon sous-chef, honnête et dévoué et que les réactions contre lui ne proviennent pas de fautes commises par lui mais de l'opposition systématique du clan du prévenu. Attendu que l'insulte « vous êtes un vaurien » est une insulte particulièrement grave surtout qu'elle s'adressait au sous-chef en présence de ses sujets*

*Attendu que le prévenu a ensuite méprisé la mère du sous-chef en présence des sujets de ce dernier*

*Attendu que coutumièrement la faute d'insulter une autorité coutumière était puni sévèrement*

*Attendu qu'il y a lieu de retenir comme circonstance aggravante le degré d'évolution du prévenu qui a même siégé comme assesseur du tribunal du Mwami.*

*Vu la coutume du Ruanda qui punissait celui qui insultait un sous-chef ou refusait d'exécuter les ordres donnés dans la limite de sa compétence*

*Condamnons le prévenu à... »*

*Ainsi jugé et prononcé en audience publique du 12.6.56 du Tribunal de Territoire de et à Kibuye, où siégeaient messieurs:*

JASPERS Louis --- -----Juge Président du Tribunal de Territoire

GATSINZI Augustin- ----- Assesseur du Tribunal de Territoire  
 NDAGIYIMFURA Isidore--- « « «  
 KANONKO Prosper Greffier du Tribunal de Territoire  
 Pour traduction conforme: Anastaze MAKUZA

#### **14) Discussion au CSP : le Comité d'étude du problème Mututsi-Muhutu**

**Réunions de mars-avril 1958.** Nous devons à Marcel Pochet à l'époque Conseiller du Mwami Mutara l'importante publication: »Rétrospective:le problème ruandais (1957-1962)

Les suppliques adressées au Mwami et les discussion ne laissent aucun doute:le Muhutu ose se prononcer, s'adresser au Roi,au début encore avec révérence, et exiger l'abrogation des injustices et des avantages dont bénéficie la caste tutsi. Avec fierté il invoque son appartenance hutu.

Voici un extrait de cette Rétrospective, reprenant le point de vue hutu exprimé par Gitera:

*»Voici ce qui est inquiétant dans ce Ruanda de Kanyarwanda, de Gihanga qui a constitué le Ruanda, et le maintient sans cesse même actuellement, lui Kanyarwanda notre Père commun à tous: Gatwa, Gahutu et Gatutsi, c'est Sa Majesté Mutara III Rudahigwa, Roi du Ruanda.*

*Nous sommes ruandais tous: la Triple Alliance progresse. Dans ce Ruanda de Kanyarwanda, Gatwa, Gahutu et Gatutsi sont frères. Il faut qu'ils partagent sans préséance le patrimoine de leur pays, du Ruanda. Afin que ce partage équitable corresponde à leur devise « la Triple Alliance ».*

*Voici comment Gatwa, Gahutu et Gatutsi co-existent dans ce Ruanda de Kanyarwanda leur père à tous. Nous tenons à décrire les relations de ces 3 frères au Ruanda, qui n'ont pas une même nature, et sans être égaux dans les cadres administratifs et judiciaire, la gestion des caisses publiques, et ne suivent pas de la même manière les écoles qui apprennent les mêmes sciences politiques.*

*Cette inégalité existe. Nul ne sait si cela provient d'un simple hasard ou d'une exclusivité voulue. De toutes façons, leurs relations laissent à désirer.*

***Dans ce Ruanda, Gatwa, Gahutu et Gatutsi ne sont pas unis de cœur..***

***Le cœur de Gatutsi par contre est plein d'inquiétude. Le buhake a été aboli au Ruanda, et le muhutu est relevé de cette lourde charge. Le mututsi est courroucé. Le motif de cette rage qui le lancine est qu'il ne peut plus amasser librement au détriment du muhutu qu'il s'était entièrement asservi,les richesses nécessaires à sa subsistance.*** »Et ainsi de suite..

#### **15)L'importance du droit coutumier**

Vous l'aurez compris par ce qui précède,bien plus que l'antagonisme entre ethnies, le problème du Ruandais surtout le Muhutu ,était le manque de terres arables ce qui faisait que le cultivateur Muhutu ne pouvait nourrir sa famille. Or le droit foncier stipulait que la terre comme les pâturages appartiennent au Mwami qui en dispose et distribue,ou délègue,selon sa volonté à ses fidèles...tutsi.

**Je vais rapidement développer ce point.**

Le Rapport Annuel du territoire de Nyanza pour l'année 1936 .

Sous le titre « Occupation allemande il dit: » *Lors de la création du Territoire, ( de Nyanza), (dans les années 20) l'autorité belge a trouvé l'organisation politique qui existait au temps de l'occupation allemande, c'est-à-dire, à bien de choses près, l'organisation politique Indigène, telle que les Allemands la trouvaient au moment de leur arrivée au Ruanda ( 1895)Le Mwami était le souverain absolu et son absolutisme allait jusqu'au droit de vie et de mort sur ses sujets, il pouvait même, privilège vraiment extra-ordinaire, empêcher l'application, du droit de vengeance et la loi du talion. Le Mwami dépossédait les chefs et les sous-chefs selon son bon plaisir.(nous sommes dans les années 20 du vingtième siècle!)*

*Les intrigues et les cabales se succédaient sans interruption, il suffisait qu'un chef devint riche, trop puissant, pour qu'aussitôt ses voisins, devenus ses ennemis, se coalisassent contre lui; les sorciers de la cour étaient achetés, la chose était aisée- pour rendre des augures défavorables et faire suspecter par le Mwami celui qui avait commis cette faute de s'élever trop rapidement, brusquement et sans aucune raison plausible, il se voyait spolié de tous ses biens, heureux encore s'il pouvait sauver sa vie. L'incertitude du lendemain était telle que quiconque se voyait appelé à la*



*cour pour y exercer une charge, avait soin de réunir les siens, de leur faire connaître ses dernières volontés et de désigner, parmi ses fils, celui qui serait après lui le chef de famille.*

*On montre encore, à quelques distances de Nyanza, un marais mouvant (le Bishya), appelé par les indigènes « l'eau qui ne rend pas » dans lequel le Mwami, et plus souvent la reine-mère, faisaient ensevelir vivants ceux des favoris qui avaient cessé de plaire(X)*

*Les Batutsi étaient à cette époque des chefs politiques dont l'autorité était, sinon librement, du moins unanimement acceptée; le Muhutu qui refuserait obéissance à son chef était immédiatement chassé de sa terre, parfois même il y laissait la vie. Quand un chef tombait en disgrâce et, par le fait même, perdait tous ses biens, les Bahutu acceptaient son successeur avec la même résignation passive; il suffisait pour cela qu'un émissaire du Mwami vint proclamer que l'ancien chef avait perdu la confiance du sultan et que le nouveau avait reçu tous les biens de son prédécesseur ».*

**(X)** Curieux je me suis fait montrer ce marécage-fin 1956- et en 1959 après la mort du Mwami Mutara III on m'a rapporté qu'un de ses serviteurs y aurait été noyé pour accompagner son maître dans l'eau-delà.

Concernant le droit foncier le Rapport de 1936 établit (p26)

**« La terre appartient au roi qui en abandonne la jouissance aux chefs et sous-chefs. Ceux-ci à leur tour en cèdent des parcelles aux bahutu, moyennant certaines redevances. Le muhutu détenant ainsi un terrain a la faculté de l'exploiter à sa guise jusqu'au jour où il refuserait d'acquitter les prestations coutumières dues au chef ou au roi. Dans ce cas le chef serait en droit de reprendre le terrain, mais non de s'approprier la récolte de la saison. »**

Discussions au Conseil Supérieur du Pays concernant la propriété foncière.

Dans ce Ruanda surpeuplé, bien plus que le fait d'appartenir à telle catégorie de la population, le manque de terres de culture, simplement pour vivre et survivre, fit que le cultivateur hutu lorgnait vers les pâturages (« igikingi ») de l'éleveur tutsi. Suite au Manifeste hutu le Conseil Supérieur du Pays dut bien se saisir de la question. Mais, composé en écrasante majorité de Tutsi le Conseil ne put se résoudre à admettre que les autorités compétentes, elles aussi Tutsi, puissent puiser dans les pâturages, même inoccupés, pour attribuer des terres aux cultivateurs-Hutu.

Au cours de sa session du 12-9-1957, le Conseil établit que l'igikingi appartient à la vache et ne peut être donné au cultivateur, selon le diction: « igikingi n'icy'inka ». Un membre rappela l'étude de l'abbé Kagame selon laquelle: **« Mais l'igikingi ne peut être morcelé pour donner des terres au cultivateur Hutu »** Ici un autre membre, et pas des moindres puisqu'il s'agit du prince Rwangombwa, neveu du Mwami, selon ce que l'on m'a rapporté à l'époque, aurait conclu: **« La vache est supérieure à la houe »** ou encore: **« ntakirut'inka=rien n'est supérieur à la vache »**. Le compte-rendu note: **« Les membres de la commission foncière soutinrent qu'ils n'avaient pas cherché à porter atteinte à l'autorité du chef de famille mais s'étaient efforcé de formuler le plus nettement le principe que le pâturage est donné à la vache et non à l'homme.**

Notons que par 17 voix et 5 abstentions le CSP jugea que « la réalisation des conditions fixées pour la mise en valeur de l'igikingi conférait la reconnaissance de la propriété privée définitive »

Parmi les abstentionnistes l'on retrouve le Hutu Makuza lequel soulignant le profond malaise du Ruanda surpeuplé que c'était: « une mesure de faveur au profit des grands éleveurs sans voir comment l'intégrer à l'ensemble ni à prévoir les conséquences, notamment la naissance d'un capitalisme foncier nuisible à la paix sociale. Selon lui cette transformation de l'igikingi en propriété immobilière exclusive méconnaissait et méprisait les besoins en terres de culture et l'accroissement démographique.

Sous l'influence du Conseiller du Mwami Marcel Pochet qui guidait les discussions certaines dispositions plus positives furent prises et notamment celle-ci: **« Le cultivateur installé dans un igikingi pouvait racheter les corvées et servitudes dont il était redevable au propriétaire de l'igikingi, notamment la servitude de céder 1/3 de ses ibisigati, ibikorera et umugutu ainsi que la corvée de coupe de papyrus et de construction du kraal du propriétaire. Ayant racheté ces droits, le cultivateur disposait de ces terres en pleine propriété »**. Une des exigences du Manifeste Hutu!

Lisant les notules du Conseil Supérieur du Pays il faut bien admettre que ses membres, en majorité écrasante Tutsi, comme le Mwami, se trouvaient devant un véritable choix révolutionnaire: abandonner les privilèges et coutumes ancestrales qui établissaient la suprématie des Tutsi, éleveurs détenteurs de toutes les richesses pour les partager et accorder des droits, avant tout le droit de se libérer de cette suprématie, aux cultivateurs Hutu.

Ceux-ci, simplement pour survivre, devaient obtenir des terres de culture et des titres de propriété. Bien compréhensible, il lorgnaient vers les pâturages(=ibikingi) dont les détenteurs Tutsi ne voulaient leur accorder des parcelles sauf contre rémunération coutumière excessive.

C'est tout à fait à l'honneur des Tutsi clairvoyants, acceptant les conseils de la Tutelle belge, d' avoir plaidé en faveur de cette solution.

L'échec a pour une très grande part mené à la révolution du 3 novembre 1959.

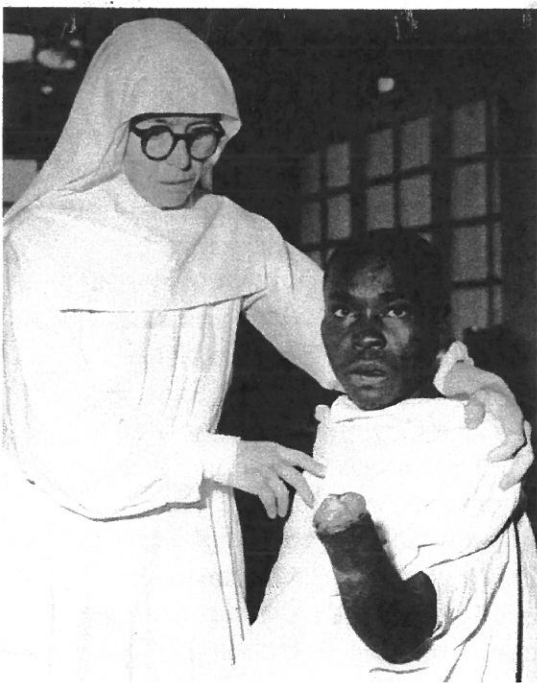
La Tutelle belge ne pouvait imposer ce partage, qu'elle estimait cependant souhaitable, contre l'avis du Mwami et d'un Conseil Supérieur qu'elle avait instauré et dont elle avait fixé les pouvoirs.

Elle a réagi immédiatement pour mettre fin à la jacquerie des Hutu mais aussi à la réaction violente, la contre-révolution organisée par le Mwami et ses conseillers de l'Unar.

D'où l'accusation de ceux-ci que la Tutelle prenait fait et cause pour les révolutionnaires Hutu.

**Ici un souvenir personnel** : je connaissais bien, et estimais beaucoup, le neveu du Mwami(car fils de Mushembugu de la page 9) ,Christophe Rwangombwa, chef du Ndorwa. Après le événements sanglants de novembre 1959, peu de temps avant qu'il ne se réfugié en Uganda, je le rencontrai à Kigali. Comme toujours nous avons bavardé correctement et il me dit: *«Vous, les Belges, avez soutenu les révolutionnaires Hutu contre nous, l'autorité légale . Vous allez voir, nous partis, c'est vous que les Hutu chasseront !»*

Suivent deux photos caractéristiques du type Hutu et du type Tutsi.



nov.1959:Hutu victime de la répression organisée par l'ibgami au Ndiza



Le chef Rwubusisi( me fit visite à Nyanza)



**16) Emblème du Ruanda:un peuple trois races!** Cet emblème approuvé par le Mwami et le Conseil Supérieur du pays ornait des bâtiments officiels à Nyanza-Rwesero.



#### Insigne officiel du Ruanda

Le tambour royal Kalinga surmonté de RWANDA, au-dessus le « igisingo » ou couronne royale avec cinq imishunzi (franges perlées) qui représentent les cinq noms dynastiques rwandais.

La devise nationale : « Imbaga Y'Inyabutatu Ijambere » c-à-d  
**Union et Progrès d'un triple Peuple**

### **17) Refus du Mwami de nommer un chef Hutu**

De septembre 1955 à septembre 1956 j'étais administrateur faisant fonction du territoire de Kibuye. En mars 1956 j'y reçus la visite d'inspection du territoire par le Mwami Mutara III.

Suite à cette visite le Mwami a demandé ma nomination à Nyanza, territoire de sa résidence.

Lors de ma visite de prise de contact le Mwami m'a félicité pour cette « promotion » dont je lui étais redevable. Mais j'ai répondu que je n'en étais pas entièrement satisfait parce que j'étais heureux à Kibuye et que mes prédécesseurs à Nyanza avaient tous fini en palabre avec lui, ce que je ne désirais pas. Le Mwami m'a répondu que c'était exagéré et que nous allions bien nous entendre et nous dire franchement ce qui nous préoccupait, avant d'en référer au Résident ou au VGG.

Nous avons respecté cet accord (à 90%). Ce qui explique l'incident que je vais raconter.

A cette époque le Ruanda comptait 45 chefs de province, tous Tutsi et 559 sous-chefs dont une dizaine de Hutu dont dans mon territoire **Dominique Mbonyumutwa**, coté Élite.

Après les événements de 1957 et le réveil hutu, la Tutelle, conduite par **le Résident Dessaint**, **estima que le moment était venu, pour apaiser les tensions, pour faire bonne justice et encourager la démocratie naissante, de nommer un chef de province hutu.**

Comme aux autres administrateurs je suppose, sous le sceau du secret, le Résident me demanda d'examiner lequel parmi les sous-chefs hutu pouvait être retenu pour cette promotion révolutionnaire. Je ne crois pas qu'il y avait en territoire de Nyanza un autre sous-chef hutu mais de toutes façons, **Mbonyumutwa** était le meilleur et correspondait parfaitement aux critères et objectifs. J'ai donc répondu dans ce sens au Résident et ajouté copie de mon Procès-Verbal d'inspection de sa sous-chefferie. La démarche était délicate et le Résident avait imposé la confidentialité pour lui permettre d'examiner les différentes propositions avant de faire son choix, sans doute aussi avant d'en parler au Vice Gouverneur Général, lequel devait donner son accord avant de soumettre la proposition au Mwami auquel appartenait la nomination (décret du 14-7-1952). Je ne savais nullement où en était cette affaire quand, un mois plus tard, le Mwami vint un soir à la maison, la mine renfrognée des mauvais jours. Je m'en rendis compte en le voyant, il était mécontent. Installé dans notre salon, il attaqua dès que je lui avais servi son whisky habituel:

*« Je ne suis pas content, vous ne vous êtes pas tenu à notre accord de collaborer en confiance et sans recourir à vos autorités. Derrière mon dos vous avez pris l'initiative de proposer Mbonyumutwa comme chef ».* Je devais répondre avec clarté et précision et lui ai dit que je n'avais d'aucune façon, derrière son dos entrepris une démarche contre lui. J'avais répondu à une instruction de mon supérieur hiérarchique, cela n'avait en rien trahi ma loyauté à son égard.

J'ai ajouté: *« Mwami, mieux que moi vous connaissez les problèmes de votre pays et les tensions raciales qui prévalent. Il faut en tenir compte et effectivement se demander si le moment n'est pas venu de nommer un chef hutu. Puisque nous avons un Mbonyumutwa, élément d'élite dont je crois qu'il fera un excellent chef pour l'avoir contrôlé je considère ne pas vous avoir trahi mais au contraire aidé dans la recherche d'une solution au problème qui se pose à vous. Si vous le nommez, aux yeux de votre peuple, le mérite de cet acte salutaire vous en reviendra et la masse hutu vous sera reconnaissante ».*

Le Mwami s'est un peu amadoué à mon égard mais n'a rien voulu entendre et est resté sur sa position: **pas de chef hutu dans son royaume!** Il est resté encore une heure et est parti apaisé. (voir mon Ruanda II pages 29 à 31)

### **18) Révolution hutu du 3 nov. 1959:**

J'ai été le premier « Blanc » à « tomber » dans la révolution des Hutu la nuit du trois novembre 1959. Depuis quelques semaines des incidents, pas trop graves, menaces et intimidations et parfois quelques coups, se produisaient en territoire de Gitarama, dont des leaders hutu ou des sympathisants étaient victimes et les auteurs des responsables Unar et des Swahili sympathisants. L'attaque du sous-chef **Mbonyemutwa**, leader Parmehutu a été de trop et fait réagir violemment sa population. Comme je connaissais bien cette région pour en avoir été l'administrateur, le Résident Preud'homme m'envoya sur place pour rétablir l'ordre et la paix publique. (mon Ruanda II p 315/366)



Voici quelques faits et constatations faites sur place et rapportées dans mon rapport.

**18a Réaction et menaces du sous-chef Nkusi.** Extrait de mon rapport du 8-11-1959 intitulé: « Avis et considérations concernant l'origine et les causes du soulèvement du Ndiza »:

« *Le mardi matin, vers 9h., un groupe important de bahutu se sont dirigés vers le bureau de chefferie pour demander au chef pourquoi, il leur avait menti concernant la sécurité de Mbonyumutwa. Devant le bureau de chefferie ils auraient rencontré le sous-chef Nkusi qui les a insultés de « Gahutu » (=petit hutu) qui veut se lever contre le Mututsi, et il aurait blessé un Hutu à la tête. D'où fureur générale et le sous-chef Nkusi a dû se réfugier dans la maison du chef après avoir reçu un coup de serpente à la tête.* »

**18b Réaction du chef Gashagaza libéré de la menace hutu:** « *C'est une guerre raciale provoquée par les leaders hutu, désormais la cohabitation ne sera plus possible* »

De leur côté les Hutu réagirent: « *Nous ne voulons plus des Batutsi dans notre chefferie et nous n'accepterons plus jamais d'être commandés par eux. C'est la guerre à mort avec les Tutsi qui nous ont toujours exploités, méprisés, spoliés de nos biens et qui ont voulu tuer notre sous-chef hutu, Mbonyumutwa* »

Le chef Gashagaza assistait à cette diatribe car, malgré sa réticence due à sa crainte d'être assailli, j'avais voulu sa présence pour montrer qu'à mes yeux il était toujours l'autorité légale.

Impressionné par la véhémence des Hutu il me dit: « *Il n'est plus possible que Hutu et Tutsi cohabitent; c'est fini, il faudra partager le Pays. Je ne veux plus rester comme chef et donnerai ma démission* ». Il confirmera cette position devant le Résident Preud'homme et redit sa conviction: « *Il n'y a qu'une solution: partager le pays entre Hutu et Tutsi car les deux races ne pourront jamais plus vivre ensemble* »

Oui, l'antagonisme entre Hutu et Tutsi était profondément ancré dans les cœurs et les têtes. Sans doute que notre action de démocratisation et d'égalité le fit sortir de ses tréfonds.

**18c Réaction du sous-chef venant annoncer la révolte des Hutu du Ndiza:**

Impressionné par ce qu'il venait de vivre il me déclara: « *Les Hutu sont en révolte au Ndiza. Les autorités chassées, il n'y a plus de Tutsi au Ndiza!* »

**19) Incident chez le Mwami Mutara:** Je l'ai appris le jour même au Collège à Nyanza où logeait la délégation hutu. Le Mwami prend Gitera, leader Aprosona, à la gorge et le menace: « *toi, petit Hutu Gitera tu voudrais t'opposer à ton Mwami* »! Rigolade des assistants.

Fin mars 1958, suite au Manifeste Hutu le Mwami Mutara III convoqua à Nyanza dix Hutu leur enjoignant de former avec dix Tutsi, membres du Conseil Supérieur du Pays, un « Comité d'étude du problème social Mututsi-Muhutu ». Il n'en résulta rien de positif mais une délégation de chefs de province demanda des châtiments exemplaires pour ces: « *Hutu révolutionnaires intéressés qui osaient semer des germes de division dans le royaume aux trois peuples indissolublement unis sous l'Ibgami* »

Ensuite, le 17 mai 1958 (j'étais administrateur du Territoire de Nyanza, siège du pouvoir royal) la lettre des grands abagaragu de l'Ibgami, signée de douze noms de grands du royaume, mit les choses au point: « *Nous Batutsi, grands abagaragu de l'Ibgami proclamons fidélité au Roi.*

*Nous déclarons incompréhensible et inacceptable la prétention du Muhutu d'égalité avec le Seigneur Mututsi dont il a été depuis toujours le serviteur et le subordonné.* »

Aucune subtilité ni ambiguïté dans l'utilisation des termes!

**20) Réaction du Mwami Mutara, le 1 décembre 1958** à la déclaration du VGG Harroy au Conseil Général du Ruanda-Urundi qu'au Ruanda il y a un problème tutsi-hutu. Selon le VGG le Mwami, qui niait qu'il y avait un problème Hutu-Tutsi, se serait exclamé: « *de quoi il se mêle, celui-là?* ».

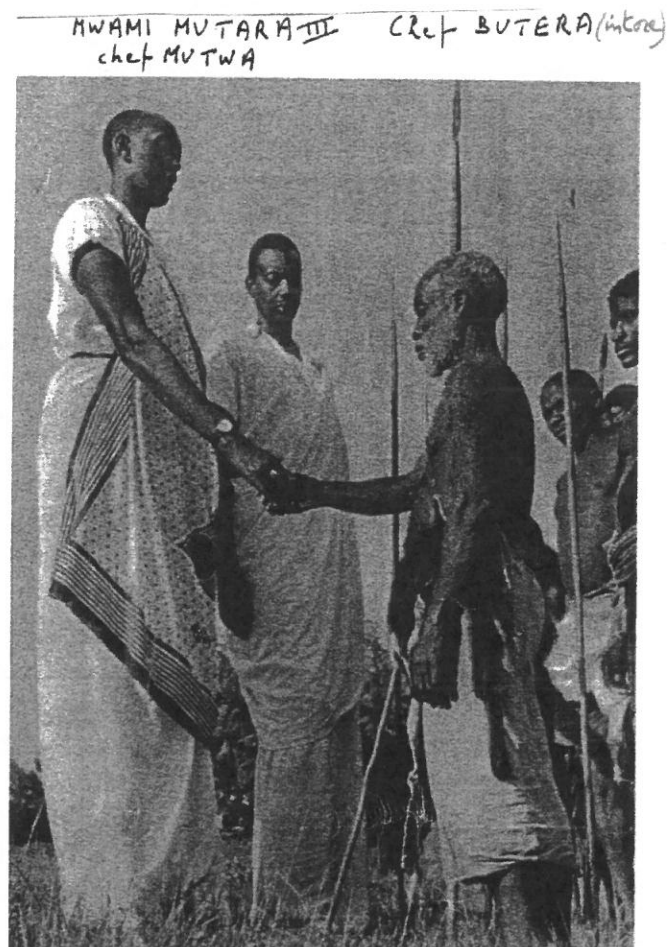
**21) Le tambour royal « Kalinga », symbole de la royauté tutsi,** n'était-il pas orné des attributs sexuels des roitelets hutu vaincus et soumis par le Mwami Tutsi, au début et vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle? Bien longtemps avant l'arrivée des premiers colonisateurs (Allemands)



Le Mwami Mutara III à Anvers (1949)  
(x=j'étais étudiant)



avec un chef Mutwa à Nyanza



Visite-inspection du Mwami à Kibuye , mars 1956  
de gauche à droite:madame Dhanani, Guffens(épouse ATA),Vande velde (Agent TP), le Mwami,  
l'administrateur Jaspers, l'agronome Knaepen, madame Jaspers(noeud blanc)



## **22) Suppliques du chef modéré Seruvumba (Rader)**

Jean-Népomucène Seruvumba, fils de l'umwiru (gardien des traditions) Serukeyinkware était chef de la province du Bwishaza, territoire de Kibuye. Homme intelligent et modéré, je l'avais côtoyé l'élite, il était, sous l'influence d'abord de Reisdorff et de Regnier ensuite, co-fondateur du parti Rader. Celui-ci prônait la coopération avec les Hutu progressistes en collaboration avec les autorités de la Tutelle. Indigné par la réaction violente de certains chefs à la promulgation des aspirations hutu, il est vrai exprimées avec véhémence, Seruvumba refusera de s'y associer. Mais estimera nécessaire de se justifier auprès de Mwami de cette abstention. Voici cette lettre de justification, datée du 25 mai 1959. « *Au Mwami du Ruanda Mutara Rudahigwa,*

*Je me permets très respectueusement de vous envoyer en annexe une mise au point que j'ai faite suite aux réflexions que m'a inspirées la déclaration des autorités coutumières du 24 avril 1959 à Nyanza. La déclaration en question aurait pu constituer un solennel appel à l'union. Ce ne fut pas le cas. Elle se résume à une protestation unilatérale contre les insultes de provenance uniquement hutu. Nous avons oublié de faire allusion aux excès commis de façon aussi unilatérale par certains tutsi. C'est à ce moment que nous avons pris parti et perdu notre objectivité. Or, l'autorité en tant que telle ne peut être de parti pris au risque d'être prise à partie.*

*Ma note a pour but d'apporter une contribution positive aux solutions qu'il faut apporter aux problèmes du Pays. C'est mon devoir d'ailleurs et mon unique idéal.*

*Veillez agréer, Mwami, l'expression de mes sentiments les plus dévoués, Le Chef, Seruvumba »*

Et voici les conclusions de la note jointe: *« En conclusion: il est de toute évidence que -la mise au point des autorités coutumières est une simple preuve d'esprit féodal persistant, une négation de leur foi dans l'avenir et la démocratisation des institutions du Ruanda,- que toute autorité digne de ce nom doit rester arbitre parmi les partis en présence- avec le silence où l'étouffement de la critique du régime, est un des moyens les plus sûrs pour conduire à la dictature et à la ruine du Pays- qu'après la suppression du buhake et bientôt le règlement du régime foncier, l'émancipation totale des hutu constituera une étape décisive de notre évolution commune, que personne ne peut d'ailleurs freiner-émancipation qui mettra le hutu au niveau du tutsi socialement- que le gouvernement Belge doit soutenir de toutes ses forces une telle émancipation des hutu et des tutsi de petite condition- que tout tutsi opposé à cette évolution signe sa propre condamnation- que toute politique d'intrigue et de jeu de cache-cache est dépassée, qu'il faut agir vite et efficacement pour le bien-être du Pays- En conséquence il est temps que, assistés par l'Administration tutélaire et les missions, sans lesquelles nous n'aurions jamais pu être ce que nous sommes devenus, nous passions à une toute nouvelle étape: celle de l'inventaire des griefs mutuels pour une tentative de régler le problème une fois pour toutes. »* Fin de citation.

**Que n'a-t-il pas été entendu!!** Au contraire cette prise de position de bon sens et ses démarches ultérieures ont fait qu'il a dû se réfugier, hors du pays, à Usumbura où l'administration de la Tutelle lui a procuré un gagne-pain. Situation sans issue car le gouvernement hutu au pouvoir ne lui pardonnera pas son appartenance raciale. En 1961, j'étais en poste à Kampala, le VGG Harroy proposera de me l'adjoindre pour qu'il trouve une nouvelle orientation. Ce que j'ai dû décliner vu les oppositions à pareil parachutage.

J.N. Seruvumba, cet aristocrate clairvoyant et éclairé est mort, démuné, en exil au Congo.

(C'est toujours mieux que le sort du chef Bwanakweri, son collègue et co-fondateur du Rader, sauvagement assassiné par le pouvoir hutu sur une île en territoire de Ruhengeri.)

**Particulièrement inquiet de voir le jeune Mwami Kigeri V de plus en plus sous la coupe des « nationalistes » de l'Unar il adressa, en août 1959 (un mois après l'accession au trône du Mwami) la supplique qui suit.**

**Document Seruvumba (Note remise au Mwami Kigeri V)**

**« Quelques considérations pour une nouvelle politique au Ruanda.**

***La première et la meilleure ligne de conduite qu'il faut avoir dans toute vie publique, c'est de vivre une vie concrète, juste et désintéressée. Par une vie concrète, j'entends « baser son***

*raisonnement sur des données réelles, avoir une notion exacte des choses.*

*En d'autres termes éviter à tout prix des idées démagogiques,illusoires. »*

*La vie moderne a ceci de troublant, c'est que tout est mathématisé, que nous le voulions ou non,il n'y a plus de vie d'un pays qui ne rentre dans le concert économique des autres pays.*

*Votre objectif devrait être »Penser économique « net tout suivra automatiquement.*

*Par vie juste:Je pense au conflit social entre tutsi et hutu. Conflit qui, malheureusement est réel mais s'emploie par tous les moyens surtout mauvais, c'est-à-dire par le canal racial. Cet argument étant le plus humain et le plus facile à manier. Pour surmonter cette tâche difficile il faut rester juste, au-dessus de tous les débats. Il ne faut pas se faire d'illusions sur ce problème tutsi-hutu; car les tutsi seront les premiers mécontents car ils ont beaucoup à perdre, et les bahutu ne seront pas pour autant satisfaits car leurs aspirations sont infinies. Comme Kigeri IV vous devez être un Mwami énergique, pour les réformes qui s'imposeront, mais pas un Mwami populaire.*

*Un Mwami désintéressé: Le mot désintéressement est un mot qui probablement est le seul mot qui traduit d'une manière plus nette la valeur morale de l'individu.*

*Quand on parle de Christianisme, base de la civilisation occidentale, c'est vraisemblablement ce mot qui en résume la portée.*

*Soyez désintéressé, vous aurez réussi. Évitez à tout prix des sujets de contestation à votre égard: vaches, pâturages, domaines etc. parts sociales et j'en passe. Il faut avoir des vaches, mais d'une façon très nette et des pâturages bien définis, clôturés etc. et pas partout au Ruanda.*

*L'autorité n'est plus basée sur le nombre de vaches, mais bien sur la valeur personnelle de l'individu. Évitez les Maladies des Pays africains-la course à l'indépendance sans se soucier, du bien réel de la population. La course à l'indépendance est une course pour quelques-uns à la richesse mais c'est sûrement pour le grand nombre une course à la misère. Vous pouvez vous faire résumer la situation exacte de pays soi-disant libres d'Afrique: Ghana, Libéria, Guinée etc. Le revenu annuel d'un Munyaruanda se situe autour de 1500 à 2000frans par an. Tel que je le vois sur la colline, l'indigène est parmi les plus pauvres de la terre. Nous pouvons avoir de l'indépendance d'ici cinq ou même dix ans, la situation n'aura pas changé, au contraire. La surpopulation empirera la situation. Une indépendance raisonnable est souhaitée par tout le monde. Mais une indépendance précipitée est une des principales raisons de méfiance contre l'apport de capitaux et moralité des investissements. Le Ruanda plus que les autres pays, a besoin d'investissements sinon il est voué à la ruine...Faisons confiance au Gouvernement Belge, il nous trouvera des capitaux. Étant donné que le monde moderne est mathématisé, mécanisé en d'autres termes, il n'y a pas un seul pays qui voudrait travailler à perte au Ruanda, que ce soit l'*

*Angleterre, l'Amérique, la Russie, l'Allemagne etc..L'idéologie diffère de pays en pays mais l'économie est universelle. Je viens de faire un petit tour d'horizon, mais je voudrais préciser votre action directe.*

*Etant entendu que le Ruanda n'est pas le nombril du monde, comme dit l'adage, il me semble que nous avons tout intérêt à nous inspirer des méthodes de travail des pays civilisés .*

*Le cadre coutumier*

*Le cadre coutumier à partir du cantonnier au chef investi ne connaît pas de hiérarchie. Ceci découle du système du buhake. Dans toute organisation réelle une pareille conception du pouvoir peut mener à un résultat quelconque. Il faut une fois pour toutes faire respecter la hiérarchie des pouvoirs établis et des institutions existantes:Tribunaux etc. Avant cette réforme élémentaire vous ne saurez jamais voir clair, et la confiance n'aura jamais l'occasion de jeter ses premières bases.*

*Réorganisation du Cadre*

*Le premier principe qu'il faut suivre c'est que tout le monde est égal devant la loi.*

*C'est un principe très difficile à appliquer au Ruanda, mais le négliger équivaldrait à réinstaurer le Buhake.*



*Celui qui n'est pas digne à son travail pour lequel il est rémunéré, doit faire place à un plus capable.*

*L'homme qu'il faut à la place qu'il faut.*

*C'est la hiérarchie des valeurs qui fera que votre Pays avancera.*

*C'est pour avoir négligé les principes élémentaires de justice que le problème tutsi-hutu est si inextricable.*

*La seconde réforme à opérer dans le personnel, c'est la discipline. Beaucoup de sous-chefs et de chefs s'occupent de leurs affaires personnelles, c'est d'ailleurs l'une des sources principales du mécontentement de la population envers le personnel et l'autorité indigène.*

*Les autres s'occupent de la politique et se livrent à critiquer ouvertement le gouvernement et les autorités etc.. Dans un pareil laisser-aller et anarchie, il n'y a pas moyen de construire.*

*Par contre un européen fait un dixième de fautes, il est vite liquidé ou sérieusement ennuyé.*

*Il faut une discipline énergique mais juste.*

*Nous l'avons besoin pour former une morale politique qui est nécessaire pour le développement harmonieux de toutes les nouvelles institutions.*

*Si vous permettez, je dirai un petit mot de la discipline personnelle.*

*Vous avez besoin de toute votre volonté pour vous tracer et respecter une discipline personnelle pour résoudre tous les problèmes qui se posent, en toute indépendance et justice.*

*Vous êtes le premier à devoir passer de Mwami féodal à Mwami constitutionnel.*

*C'est pour cela qu'il ne faut pas rater aucune occasion pour vous montrer plus constitutionnel que fonctionnaire féodal.*

*Vos audiences doivent être réglées et demandées. Celui qui demande audience doit vous remettre en même temps un document de ce qu'il veut. Ceci évitera une perte de temps inutile.*

*Il ne faut pas que les doléances consistent en renouvellement de vieilles palabres alors que les services compétents existent.*

*Après le service, on ne peut plus venir vous ennuyer. Vous ne devriez admettre chez vous que sur rendez-vous.*

*Le protocole coutumier ordinaire ne doit pas vous imposer de recevoir des gens que vous ne vouliez pas voir chez vous. Au service on reçoit tout le monde. A la maison celui qu'on veut.*

*Votre entourage est capital, et doit être soigneusement choisi.*

*Il est inutile et nuisible de vous faire recommencer les intrigues, il est également inutile de vous entourer des écervelés. Évitez à tout prix les extrémistes des deux côtés.*

*Pour les biens personnel, tâchez d'être le plus limité possible. Par exemple un élevage rationnel pour donner l'exemple suffit. Il faut renoncer pour le bon exemple à, tous, les pâturages dispersés partout et qui ne sont que des sources de discrédit à la personne royale.*

*Je crois avoir touché les principaux points et vous souhaite une très bonne réussite.*

*(sé) J.N. SERUVUMBA Chef du Bwishaza (août 1959) »*

Cette clairvoyance et ce courage de certains Tutsi se sont perdus rapidement et le racisme à rebours et les oppositions claniques ont connu un développement rapide dans l'Afrique post indépendance.

Pour en revenir à Seruvumba, son fils Emmanuel, après quelques contacts en 1974 j'étais Conseiller à notre ambassade à Paris, lui étudiant, a repris contact en octobre 2000- j' étais à la retraite,-pour m'annoncer qu'il avait refait sa vie --difficilement--en France .Il me remit un article dans la revue « **Témoigner** » sous le titre « **Un acte de Vie** », relatant les souffrances dues au génocide rwandais et s'interroge, parlant de la nécessaire réconciliation Hutu-Tutsi:

*»Mais, aujourd'hui, on met la charrue devant les bœufs en nous parlant de réconciliation! Au fait, qui doit se réconcilier avec qui? Et pourquoi? Cela on ne le dit jamais! C'est devenu un tabou! ».* Vaste question!

Pour terminer je vais faire appel à deux documents importants et actuels.

**1) Une toute récente étude (5-9-2012) parue dans l'Afrique Réelle sous le titre:**

**« Assistons-nous à la fin du règne des principes philosophiques mortifères qui, depuis trois décennies, tuent l'Afrique à petit feu? »:**

*Ces exemples de retour au réel devraient faire réfléchir ceux qui, aujourd'hui paraissent impuissants et comme tétanisés face à la question malienne et plus généralement sahélienne.*

*Paralysés par les dogmes imposés par le politiquement correct démocratique, ils nient ou refusent de prendre en compte deux grandes réalités qui sont pourtant au cœur du problème régional:*

*1) Le « rift » social qui part de la Mauritanie pour s'étendre jusqu'au Soudan et qui sépare des Afrique(s) dites blanches d'autres Afrique(s) dites noires, cassant en deux la plupart des pays sahéliens. 2) Au nom de l'universalisme et de la négation des différences, ils ne veulent pas admettre qu'au Mali, le nœud du problème est l'opposition ethno-raciale entre les ethnies du Sud, à commencer par les Bambara qui ont une vieille histoire, les ethnies dites « du fleuve » comme le Songhay qui furent les fondateurs d'un empire glorieux et les populations nordistes Maures ou Touareg. Dans ces conditions, comment peuvent-ils prétendre ramener un semblant de stabilité dans cet immense arc de conflit s'étendant de l'Atlantique à la mer Rouge? Au Sahel comme en Somalie ou en Éthiopie (je souligne), la solution passe par un urgent retour au réel géographique et ethno-historique nié par cette curieuse « école africaniste française » qui, depuis un demi siècle, tente de nous persuader que les ethnies sont des créations coloniales... »*

Voilà ce qu'écrit en ce mois de septembre 2012, Bernard Lugan, cet africaniste réputé qui connaît aussi très bien le Rwanda où, professeur d'université, il a enseigné longtemps après l'indépendance.

2) Mon collègue et ami Marcel Pochet, ancien Conseiller du Mwami-d'abord Mutara III et ensuite Kigeri V -et fondateur du « **Collectif Afrique Action** » dans sa lettre circulaire du 8-8-2012 note ce qui suit:

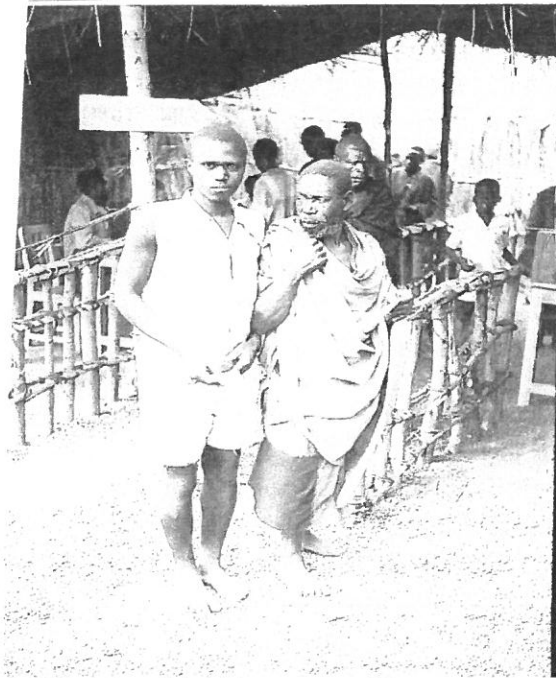
*« C'est depuis 1959, suite à la jacquerie paysanne du Ndiza (Gitarama) que s'est installée dans le monde une industrie médiatique du mensonge, dont les buts sont d'accréditer une falsification de l'histoire du Rwanda conforme aux visées des envahisseurs d'octobre 1990.*

*C'est cette histoire falsifiée qui a cours aujourd'hui, hélas! Le Rwanda-après le Burundi et avant les Kivu- sont des régions où l'extermination des populations civiles sévit depuis des années, dans le silence général des autorités (voire avec certaines collaborations) de l'Union Européenne et de l'ONU. Les financements que celles-ci accordent au Rwanda soutiennent directement les appareils judiciaires du déshonneur (dont Gacaca et TPIR), ainsi qu'indirectement, la destruction ininterrompue des pauvres gens qui furent de nos administrés durant des décennies.*

*Il est extra-ordinaire autant que désolant, de voir avec quelle unanimité « l'establishment » occidental a « embrayé » derrière la propagande répandue depuis la guerre civile du printemps 1994 au Rwanda (devenue génocide des tutsi) et entretenu le silence autour des génocides massifs, caractérisés, mais jamais qualifiés tels, du « Tutsi Power » rwandais, envers ses nationaux, à partir du 4 juillet 1994 au Rwanda et, à dater de l'automne 1996, en République Démocratique du Congo. C'est en millions de victimes humaines et en destructions matérielles massives que se comptent depuis lors en Rwanda et Kivus-sans oublier le Burundi de 1972- les méfaits de minorités d'oppression et de leurs supporters occidentaux. »*

**Encore une voix criant dans le désert!!**

Lors des premières élections législatives de 1961 les slogans du Parmehutu sont édifiants:  
en voici quelques photos prises en territoire de Ruhengeri



Hutu illettré se fait aider par son fils pour voter



A bas le colonialisme Tutsi  
Démocratie d'abord, indépendance viendra  
A bas l'indépendance immédiate



Parmehutu 100/100—Démocratie d'abord---Abat le Colonialisme Mututsi---

Les résultats des élections ont bien montré que la masse des Hutu se retrouvait dans ces slogans.



Même si elles l'avaient voulu les autorités de la Tutelle n'auraient pu s'opposer au raz de marée. Les observateurs de l'ONU l'ont d'ailleurs admis et entériné.

### Réflexions finales de cette étude :

A la page 222 de mes Mémoires Ruanda I j'ai noté : Réveil de la conscience politique.

Nous ne nous en rendions pas encore compte à cette époque, mais notre action et l'application du **Décret du 14-7-1952 sur « La réorganisation politique indigène du Ruanda-Urundi »** allait provoquer de profonds changements, oui, des perturbations dans la société ruandaise.

En voici un extrait du préambule: *« Lorsque la Belgique accepta d'exercer son mandat sur le territoire du Ruanda-Urundi, celui-ci comptait deux États distincts, unifiés sans doute mais non encore centralisés. Ils étaient tous deux la résultante d'une évolution historique au terme de laquelle les Batutsi envahisseurs étaient parvenus à s'imposer comme une caste dirigeante à la masse des Bahutu et des Batwa. En réalité le Ruanda et l'Urundi étaient deux monarchies absolues pour partie centralisées, pour partie féodales. Le Mwami y avait un pouvoir despotique. Il était le maître absolu de ses sujets parce qu'il était l'unique et réel possesseur de la terre et des troupeaux »*

Comme indiqué ci-devant nos efforts de démocratisation, nos interventions en matière de justice ont fait éclore, en milieu coutumier aussi, un espoir et la prise de conscience de la masse qu'elle avait des droits et surtout la possibilité d'obtenir le redressement des injustices. De même, les réunions publiques sur les collines au cours desquelles nous expliquions le pourquoi des travaux, et aussi des impôts, tout en invitant à poser des questions, ont fait comprendre au peuple que les temps avaient changé et qu'il était dorénavant possible non seulement de poser des questions mais de contester certaines décisions des autorités. **Cela devait déboucher sur une révolution.**

Tout cela n'était que prémisses, le bond en avant en matière de démocratisation, et de la libération mentale des Hutu, est venu des effets de la création des Conseils de sous-chefferie et de chefferie (art.28 du Décret). D'abord choisis sur une liste établie par les autorités traditionnelles, ensuite, après modification des textes par la Tutelle, plus démocratiquement élus, les Conseillers se sont progressivement rendu compte des nouveaux pouvoirs mis entre leurs mains vis à vis de l'autorité.

### Voyons mon Journal de Brousse: un extrait à titre d'illustration

Le 20 aout 1953 j'y écris: *» installation sous la tente. Contrôle de la sous-chefferie de Nduba, sous-chef Nyiragahu. Après 18 heures: réunion du conseil de sous-chefferie. Explication du rôle du Conseiller: représentant des habitants il n'est pas l'exécutant uniquement au service du sous-chef. Il doit avoir la confiance des habitants, leur expliquer le pourquoi des travaux et contraintes. Le Conseil doit représenter toutes les couches de la population. Or, à Nduba, pour cent habitants tutsi et 600 habitants hutu, il n'y a **aucun Hutu** dans le conseil proposé! »*

### **Dans l'esprit du sous-chef Tutsi, le notable ne pouvait être Hutu, forcément Tutsi!**

Je ne pouvais agréer cette liste des conseillers. J'ai donné ordre au sous-chef de proposer, avant la fin du mois, une nouvelle liste de conseillers avant agrégation et affichage. A ceux qui, inévitablement, m'accuseront d'abus d'autorité, je rappelle des dispositions du Décret organisant ces toutes premières « élections »: Article 28: *« 1° Conseil de sous-chefferie. Le Conseil est présidé par le sous-chef. Il comprend: a) le sous-chef b) cinq membres au moins et neuf au plus à raison d'un membre par cinq cents habitants. Ces membres sont choisis au sein d'un collège électoral. Ce collège est composé des **notables** dont les noms sont repris dans une liste établie par le sous-chef en tenant compte des préférences des habitants. La liste comprend un nombre de notables au moins double de celui des membres du conseil. Elle doit être approuvée par le chef et **agrée par l'administrateur de territoire**. Ainsi arrêtée, elle sera affichée au chef-lieu de la chefferie, et après proclamation, affichée au chef-lieu de sous-chefferie. »*

De ce qui précède on peut conclure que nous avons une part de responsabilité dans le changement des mentalités et de la prise de conscience des Hutu. **Peut-on nous en tenir grief?**

**Non, les Belges n'ont pas inventé l'antagonisme Hutu-Tutsi! Nous avons, c'était notre devoir et notre objectif, encouragé la démocratisation et la libération d'un joug séculaire de tout un peuple.**

Louis Jaspers

septembre 2012

*Yve Luca*